

LE DEVOIR

VOL. C N° 99

LE MERCREDI 6 MAI 2009

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

Recherche sur le sida

Le départ du Dr Sékaly n'émeut guère le ministre Clement

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le ministre fédéral de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, Tony Clement, a accueilli avec un haussement d'épaules le départ vers les États-Unis du chercheur de renommée internationale Rafick Pierre Sékaly, qui œuvre dans le domaine du VIH/SIDA.



«C'est toujours dommage de voir quelqu'un partir, mais il faut aussi savoir que plusieurs chercheurs canadiens font l'envie du monde entier», dit Tony Clement

Le ministre Tony Clement a dit être «désolé» de cet exode, mais il a soutenu que ce départ médiatisé ne reflète pas la réalité. «Il y a tout le temps des chercheurs qui partent aux États-Unis, alors que d'autres quittent les États-Unis vers le Canada. Notre gouvernement a fait beaucoup d'investissements dans la recherche contre le sida», a dit le ministre à sa sortie d'un comité parlementaire où le thème de la recherche scientifique a occupé une grande place.

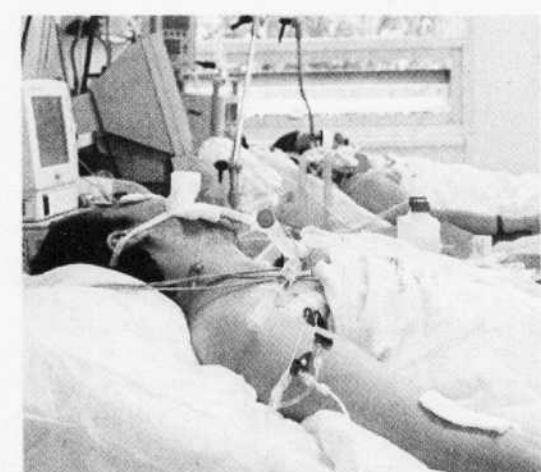
Le Dr Sékaly a dit quitter Montréal vers la Floride en partie en raison du manque de soutien dans la recherche scientifique au Canada. Il a mentionné lundi les «coupes fédérales» de plus de 150 millions de dollars dans la recherche en général et a dit espérer que son départ réveille le gouvernement conservateur.

Le nouveau projet de Rafick Pierre Sékaly aux États-Unis recevra 100 millions \$US, alors que son équipe pouvait compter sur 3 millions par année au CHUM. Il amène avec lui 25 chercheurs de son équipe.

Il s'agit du dernier épisode de la saga des compressions fédérales dans la recherche scientifique

VOIR PAGE A 10: CLEMENT

■ Lire aussi l'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, page A 8



LUIS ACOSTA AGENCE FRANCE-PRESSE
Des patients montrant les symptômes de la grippe A (H1N1) étaient gardés en observation, hier, à l'Institut national des maladies respiratoires de Mexico.

GRIPPE A

Le Mexique à l'heure des comptes

■ À lire en page A 5

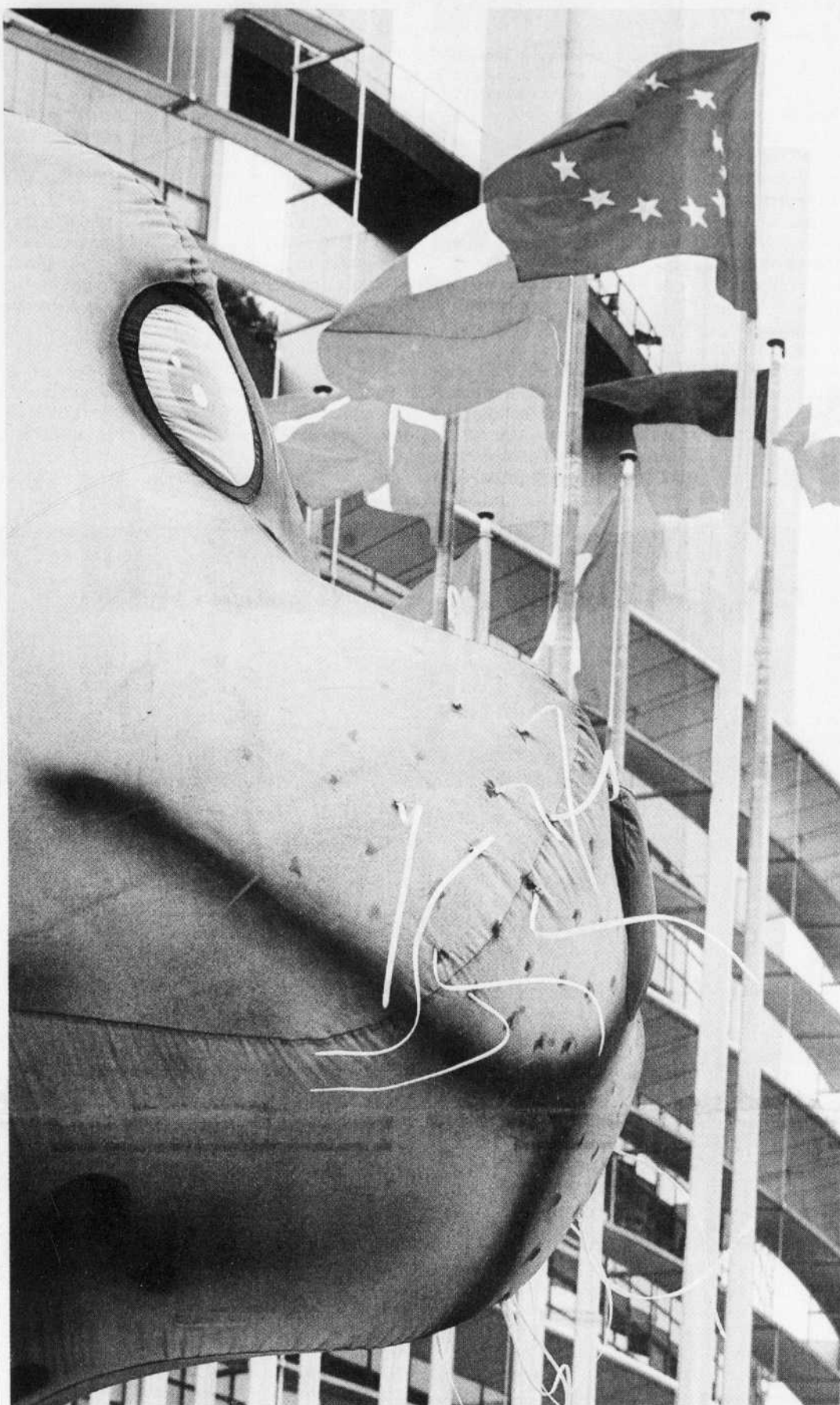
PAKISTAN

Des milliers de civils fuient la vallée de Swat

■ À lire en page B 7

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 8
Annonces B 8	Idées A 9
Avis publics .. B 5	Météo B 6
Carrières B 4	Monde B 7
Culture B 10	Mots croisés .. B 5
Décès B 8	Sudoku A 7
Économie B 1	Télévision B 9



FREDERICK FLORIN AGENCE FRANCE-PRESSE
Le Fonds international pour la protection des animaux avait installé hier un loup-marin géant devant l'édifice du Parlement européen, à Strasbourg, où les députés ont approuvé par une écrasante majorité le boycottage des produits dérivés du phoque.

Phoque: c'est fini en Europe

Le Canada envisage de poursuivre l'UE devant l'OMC

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Après des années de débats et d'innombrables campagnes médiatiques, le Parlement européen a finalement banni hier le commerce des produits dérivés du phoque sur le territoire des 27 pays membres de l'Union européenne. Alors que le Canada envisageait hier de traîner l'Europe devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la résolution a été adoptée par une écrasante majorité de 550 députés. Seuls 49 élus se sont opposés à cet embargo, qui fait largement consensus dans les opinions publiques européennes. Après des années de débat, «le dossier est clos», a affirmé Cezary Lewanowicz, attaché de presse au Parlement européen.

La réaction a été rapide à la Chambre des communes, où les députés ont adopté une motion afin de tenir un débat d'urgence en soirée pour condamner le vote européen. Son libellé affirme que «la chasse aux phoques est humaine, légitime sur le plan économique» et que la décision du Parlement européen «est mal fondée, incendiaire et contre-productive». Le ministre du Commerce international, Stockwell Day, réclame quant à lui une exemption pour les pays qui, comme le Canada, pratiquent la chasse «sans cruauté». Sinon, dit-il, le Canada n'hésitera pas à avoir recours à l'OMC.

Cela n'empêchera pas tous les produits de cette chasse, jugée «cruelle» par les députés européens, d'être interdits de vente dans une dizaine de mois. Ce boycottage s'applique aux peaux, aux huiles, aux organes, à la viande et aux suppléments alimentaires

Le boycottage s'applique aux peaux, aux huiles, aux organes, à la viande et aux suppléments alimentaires

VOIR PAGE A 10: PHOQUE

■ Une décision mal reçue, page A 2

JFK, VIH... KGB!

La désinformation a bien survécu à la guerre froide

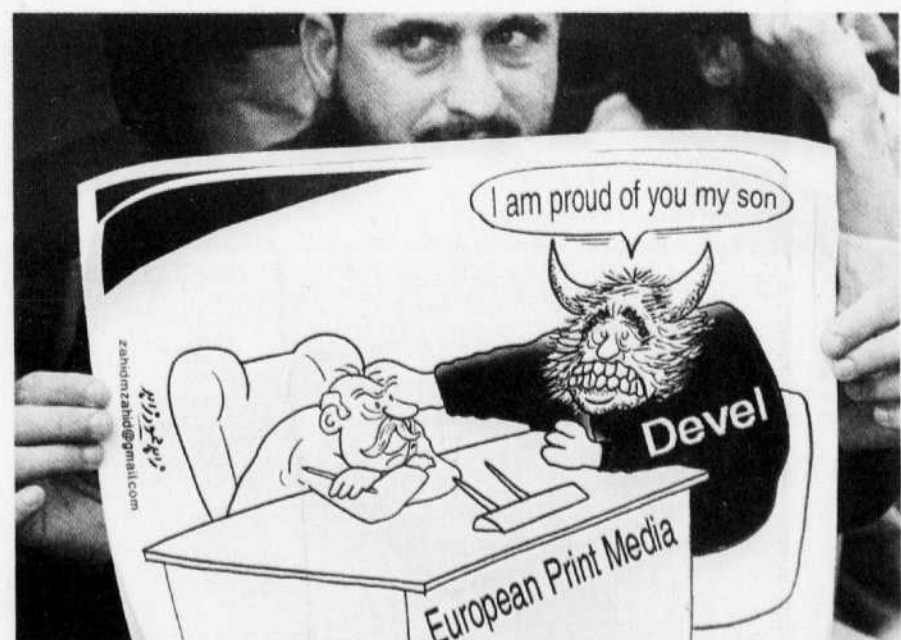
Théorie du complot, désinformation, propagande: l'historien du Musée international de l'espionnage à Washington, Thomas Boghardt, nage en eaux troubles... avec de gros poissons du KGB.

BRIAN MYLES

John F. Kennedy assassiné par l'extrême droite américaine avec la complicité de la CIA. Le sida inventé en laboratoire par le Pentagone comme arme biologique. Deux des plus grands mensonges de l'ère moderne viennent de la même langue sale, le KGB.

C'est du moins l'avis d'expert de Thomas Boghardt, un historien du Musée international de l'espionnage à Washington, qui s'est spécialisé dans l'étude des «mesures actives», c'est-à-dire les opérations de désinformation menées par les anciens pays du Bloc de l'Est, l'URSS en

VOIR PAGE A 10: DÉSINFORMATION



FAROOQ NAEEM AGENCE FRANCE-PRESSE
La controverse autour de la publication des caricatures de Mahomet pourrait avoir été chorégraphiée par les services de renseignements russes, selon la thèse de Thomas Boghardt, historien du Musée international de l'espionnage à Washington.



MARTY LEDERHANDLER ARCHIVES AP

L'écrivaine Marilyn French photographée dans son appartement de New York en 1987.

Marilyn French

Mort d'une écrivaine phare du féminisme américain

PAUL CAUCHON

Le roman *Toilettes pour femmes* avait parfaitement décrit, en 1977, les nouvelles aspirations des femmes. Son auteure, Marilyn French, est morte samedi à New York d'une crise cardiaque, à l'âge de 79 ans.

«Je suis une personne en colère», déclarait-elle en 2007 au journal britannique *The Independent*. Cette colère avait été canalisée dans *Toilettes pour femmes*, un succès de librairie international, un roman qui avait été vendu à 20 millions d'exemplaires, et traduit en 20 langues. Pour plusieurs, *Toilettes pour femmes* était considéré comme le plus important succès de librairie féministe, avec *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir.

Ce long roman raconte l'histoire de Mira Ward, femme au foyer dans les années 1950 qui, graduellement, divorce, reprend ses études

VOIR PAGE A 10: FRENCH

ACTUALITÉS

Boycottage européen des produits du phoque

L'émotion l'a emporté sur la raison

Chasseurs, écologistes et politiciens québécois condamnent la décision du Parlement européen

La décision du Parlement européen de boycotter les produits de la chasse aux phoques et celle d'Ottawa d'en appeler devant l'OMC ont mis en évidence hier non seulement l'existence d'un important fossé politique entre les deux continents, mais aussi le fait qu'un véritable océan culturel sépare les deux rives de l'Atlantique.

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

À Québec comme à Terre-Neuve, même si on s'y attendait, les deux provinces ont dénoncé la décision européenne de boycotter les produits de la chasse aux phoques à partir de 2010 et le caractère fallacieux et émotif des arguments justifiant cette décision.

Et pour une fois, chasseurs, écologistes, ministres et sénateurs se sont retrouvés sur la même barricade, comptant tous sur Ottawa pour attaquer la décision des députés européens,

dont un des leurs, l'ancien joueur des Nordiques Peter Stastny, a lui aussi déclaré que ses collègues du Parlement européen avaient cédé à la pression du test électoral prochain pour ne pas s'aliéner une opinion publique manipulée par le mouvement animaliste. Peter Stastny a dit espérer que la Commission européenne, qui doit entériner la décision du Parlement, y apportera les amendements nécessaires.

À Québec, l'Assemblée nationale a condamné la décision européenne par une motion que tous ont appuyée, sauf le député Amir Khadir de Québec solidai-



ARCHIVES AFP
L'une des nombreuses manifestations des groupes animalistes européens.

re, qui s'est abstenu. L'Assemblée nationale a invité le gouvernement canadien à contester devant l'OMC le boycottage décrété par le Parlement européen, ce qui risque de réduire d'environ

30 % les retombées de cette chasse pour les chasseurs de phoques de Terre-Neuve et des Îles de la Madeleine.

Pour le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Laurent Lessard, «il faut que le rationnel retrouve sa place dans le débat. Si ça continue, ils vont nous empêcher de pêcher à la ligne».

Quant au député Khadir, il a justifié son refus d'appuyer la mesure en soutenant que l'OMC n'est pas le cadre pour régler un tel affrontement. À son avis, le Canada devrait plutôt inviter l'Union européenne à consommer moins de viande, «la plus grande source de cruauté envers les animaux».

Pour le ministre terre-neuvien des Pêches, Thomas Henderson, «il y a un peu d'hypocrisie» dans ce dossier, car, a-t-il noté, les Européens chassent commercialement chaque an-

née 1,2 million de chevreuils, un demi-million de sangliers et des millions de rats musqués.

Quant aux chasseurs des îles de la Madeleine, le président de leur association, Denis Longuette, a parlé d'un «vote émotionnel» qui ne devrait pas trop affecter le marché du phoque puisque, dit-il, les fourrures pourront toujours transiter par l'Europe vers la Russie et l'Asie. Il affirme par contre qu'il sera impératif de consolider ces marchés afin qu'ils ne suivent pas l'exemple européen.

Pour la sénatrice Céline Hervieux-Payette, qui défend cette chasse traditionnelle dans une logique d'exploitation éthique et durable, elle a rappelé hier que les services juridiques de l'Union européenne ont statué en février que l'article sur lequel s'appuie le règlement adopté hier ne peut pas servir à cette fin, ce qui ouvre la porte à son annulation.

De son côté, Christian Simard, coordonnateur de Nature Québec, se disait «pas vraiment surpris du résultat du marketing politique pratiqué en Europe dans ce dossier: les parlementaires européens s'en prennent à une chasse qui se situe en dehors de leur territoire, donc à une chasse sans grands risques politiques pour eux».

Nature Québec, l'affilié québécois de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a pris ouvertement la défense de la chasse aux phoques récemment parce que ce groupe environnemental, un des plus importants du Québec, estime que la taille du troupeau, en croissance constante depuis 20 ans — près de six millions de têtes —, «peut soutenir une récolte durable et éthique».

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

VENT DE CHANGEMENT
À L'HORIZON.

STAR ALLIANCE



AÉROPLAN

Accumulez des milles Aéroplan^{MD} pour chaque vol, avec le meilleur programme pour grands voyageurs au Canada.

AUCUNS FRAIS
DE RÉSERVATION

Effectuez votre réservation par téléphone ou en ligne. Nos agents seront heureux de vous aider, et ce, sans frais supplémentaires.

BAGAGES

Enregistrement gratuit de deux bagages.

CARBURANT

Aucun supplément de frais de carburant pour les vols en Amérique du Nord.

PLUS BAS TARIFS
GARANTIS

Nos tarifs les plus bas sont sur aircanada.com, c'est garanti.

Cet été, le Canada est en solde. Explorez-le.

CANADA: TARIFS TANGO ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009.

QUÉBEC	TORONTO	MONCTON	BAGOTVILLE	ROUYN-NORANDA	VAL-D'OR	BATHURST	CHARLOTTETOWN
49 \$	79 \$	119 \$	124 \$	124 \$	124 \$	139 \$	139 \$
FREDERICTON	HALIFAX	THUNDER BAY	WINNIPEG	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	BAIE-COMEAU	MONT-JOLI	SAINT JOHN (N.-B.)
139 \$	139 \$	139 \$	139 \$	149 \$	154 \$	154 \$	155 \$
SYDNEY (N.-É.)	GASPÉ	CALGARY	DEER LAKE	ÎLES-DE-LA-MADELINE	REGINA	SASKATOON	EDMONTON
155 \$	159 \$	169 \$	169 \$	169 \$	169 \$	169 \$	175 \$
KAMLOOPS	KELOWNA	SEPT-ÎLES	VANCOUVER	VICTORIA	NANAIMO	FORT McMURRAY	YELLOWKNIFE
185 \$	185 \$	189 \$	195 \$	199 \$	205 \$	255 \$	299 \$

Voilà un aperçu de nos destinations en solde. Pour effectuer une réservation sans frais, rendez-vous sur aircanada.com ou appelez-nous au 1 888 247-2262. Ou encore, appelez votre agent de voyages.

L'offre prend fin le 7 mai 2009.

explorez sans fin
Canada
keep exploring

aircanada.com

ACTUALITÉS

Le test du réel



MANON CORNELLIER

Michael Ignatieff sait inspirer ses troupes en leur parlant de ses valeurs, de ses principes et de sa vision d'avenir. Il semble toutefois avoir deux difficultés quand vient le temps de traduire ses idées en mesures concrètes. Soit il lui faut un temps étonnamment long pour accoucher d'une proposition précise mais relativement simple, comme le critère uniforme d'éligibilité à l'assurance-emploi, soit il est à la fois ambitieux et général, ce qui lui permet d'éviter de gros détails difficiles, mais donne l'impression à l'occasion qu'il n'a pas encore trouvé la façon concrète de les surmonter. Comme dans le cas de son projet de société du savoir.

Prenons la première difficulté. Il n'est pas farfelu, bien au contraire, de demander qu'en ces temps de crise, les salariés qui perdent leur emploi puissent avoir droit à l'assurance-emploi après avoir travaillé 360 heures, peu importe où ils vivent au Canada. M. Ignatieff n'est pas le premier à le demander. En fait, il est le dernier.

Il n'en a pas fait une condition pour approuver le budget à la fin de janvier. Ses critères étaient plus vagues. Il fallait, dit-il, venir en aide aux personnes plus vulnérables, investir dans les infrastructures et dans la formation des travailleurs, protéger les emplois d'aujourd'hui et créer ceux de demain. Puis, quand le budget a été présenté, il n'a rien exigé de plus que des rapports d'étapes plus étoffés que ce que prévoyait le ministre des Finances.

Au tout début de février, ce n'est donc pas son parti, mais la députée néo-démocrate Carol Hughes qui a présenté un projet de loi sur l'assurance-emploi imposant un critère de 360 heures, projet dont la deuxième lecture commence demain. Toujours au début de février, le député bloquiste Yves Lessard présentait à son tour un projet de loi reprenant, entre autres, le critère des 360 heures. Aucun député libéral n'a fait le même geste par la suite.

Il s'est maintenant écoulé trois mois depuis le dépôt du projet de Mme Hughes. Tout ce que M. Ignatieff a trouvé à y ajouter est une demande pour que le gouvernement «amorce une étude indépendante du régime d'assurance-emploi afin de présenter un projet de réforme concret avant que la Chambre ne suspende ses travaux en juin».

Le chef libéral ne veut pas d'une réforme à la pièce, ce qui est sage, mais faire croire qu'un tel examen puisse se faire en un seul mois relève du mirage. Le plus étonnant est qu'il lui ait fallu trois mois pour accoucher de cette idée et pour se rallier à la demande d'un critère uniforme de 360 heures. Mieux vaut tard que jamais, diront certains, d'autant plus qu'en transformant cette requête en ultimatum, le chef de l'opposition officielle lui donne un poids politique que ne peuvent avoir les projets de loi de députés.

L'autre difficulté de Michael Ignatieff découle de sa propension à se vouloir visionnaire, mais avare de détails. C'est le cas de son projet de société du savoir. On ne peut savoir, pour l'instant, s'il a pleinement mesuré les risques qui y sont associés.

Après des années de gouvernement clientéliste, peu de gens vont lui reprocher de souhaiter ancrer son programme politique dans une vision à long terme. Et rêver d'une société du savoir correspond aux exigences de l'époque actuelle. Tout est dans le «comment» cependant, et c'est là que ça se corse. En particulier, dans une fédération comme le Canada.

Selon Michael Ignatieff, une société du savoir suppose qu'on s'intéresse à la petite enfance et aux garderies, à l'accès à l'éducation supérieure, à la lutte contre l'analphabétisme, à la formation de la main-d'œuvre, à l'éducation continue, à la reconnaissance des diplômés étrangers, à la recherche scientifique et à la culture. Le portrait est juste, mais là où le chef libéral se trompe, c'est lorsqu'il présente le gouvernement fédéral comme le principal architecte de ce chantier. La majorité des sujets qu'il mentionne relèvent de la compétence des provinces.

Dans son discours de samedi, il ne l'a jamais relevé. En conférence de presse, dimanche, il s'est défendu de vouloir s'ingérer, mais non sans un bémol bien audible. «Parfois, la responsabilité est provinciale, je veux bien, mais d'avoir un plan d'action national, ça, c'est un rôle essentiel du gouvernement fédéral. C'est un travail d'inspiration, un travail de concertation. Ce n'est pas un travail d'ingérence.» Ses futures promesses électorales seront quand même ciblées, précises et chiffrées. Il le dit lui-même. Comment compte-t-il les respecter s'il n'en a pas la maîtrise d'œuvre?

L'éducation est la chasse la mieux gardée des provinces, du Québec au premier chef. Plusieurs provinces se méfient aussi de tout ce qui ressemble à un programme à frais partagés depuis les compressions unilatérales de Paul Martin, en 1995, dans les transferts destinés à la santé, à l'aide sociale et à l'éducation postsecondaire. D'ailleurs, les fonds pour l'éducation supérieure n'ont toujours pas été restaurés, et on peut s'attendre à ce que ce soit la première exigence des provinces.

Le projet de Michael Ignatieff va se préciser, mais il devra être accompagné, pour être crédible, d'une véritable réflexion sur le fédéralisme canadien et les relations fédérales-provinciales. C'est à ce moment-là qu'on saura si, oui ou non, il croit, comme nombre de fonctionnaires et de politiciens fédéraux, qu'«Ottawa knows best», qu'il sait tout mieux que quiconque, surtout les provinces.

mccornellier@ledevoir.com

FIER: les cas de conflits d'intérêts apparents se multiplient

Le ministre responsable se dit incapable d'affirmer que toutes les sociétés en commandite respectent les règles du jeu

Téléystème, propriété de Charles Sirois et de sa famille, a profité des FIER pour financer ses entreprises. L'Action démocratique du Québec y voit des conflits d'intérêts, tandis que le ministre Raymond Bachand n'est pas en mesure d'affirmer que les règles ont été respectées.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Alors que l'opposition débusquait d'autres possibilités de conflits d'intérêts dans les FIER, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, n'était pas en mesure, hier, de préciser si ces organismes d'investissement régional, dotés aux deux tiers de fonds publics, respectent toutes les règles d'Investissement Québec (IQ).

À l'étude des crédits du ministère, l'opposition a continué de talonner Raymond Bachand qui n'a pas voulu dire si des administrateurs de Fonds d'intervention économique régionale (FIER) s'étaient placés en situation de conflits d'intérêts en faisant des placements dans des entreprises dont ils sont actionnaires.

Le député de Shefford et porte-parole adéquate en matière de finances, François Bonnardel, s'étonnait que le FIER ID et l'organisation sans but lucratif Angés Québec, subventionné par l'État, partagent la même adresse à Montréal que Téléystème, l'entreprise de Charles Sirois et de sa famille, et que la filiale de Téléystème, ID Capital. Le FIER ID, qui est dirigé par la famille

Sirois, a investi dans l'entreprise iPerceptions, dans laquelle ID Capital a un intérêt important. Le FIER Succès, de Québec, également dirigé par la famille Sirois, a injecté lui aussi des fonds dans iPerceptions, tout comme le FIER Cap Diamant. «Il y a conflit d'intérêts», estime François Bonnardel.

En répondant aux questions du porte-parole de l'opposition officielle, François Legault, le ministre s'est cantonné derrière une formule neutre en soutenant qu'il ne peut prononcer «ni absolution ni condamnation», laissant aux avocats le soin de trancher. M. Bachand a affirmé qu'il ne pouvait pas savoir si tous les 30 FIER-Régions et les 14 FIER-Soutien respectaient les règles auxquelles ils sont soumis.

Le ministre s'en est remis à Investissement Québec, responsable de superviser les activités des FIER, des sociétés en commandite dont le mandat est d'offrir du capital de risque, composé aux deux tiers de fonds publics, aux entreprises en démarrage.

«J'ai eu un certain nombre de rencontres et de discussions avec Investissement Québec en fin de semaine et depuis le week-end et je ne peux pas

répondre à toutes les règles, a-t-il dit. Je ne sais pas.»

M. Legault a soutenu que Pietro Perrino et Valier Boivin, deux proches des libéraux, étaient actionnaires de la société ZoomMed lorsque le FIER Ville-Marie, dont ils étaient aussi administrateurs, a investi dans l'entreprise.

Quant à la règle qui veut que 50 % des investissements de chacun des FIER soient faits dans leur région respective, 60 % des FIER la respectent, selon les données rendues publiques, hier, par IQ. Le FIER Carrefour-Capital, de la région des Laurentides, affiche le plus grand écart, avec 73 % de ses placements effectués en dehors de sa région.

M. Legault a réclamé une enquête complète sur les activités des FIER.

Lors de la période de questions, le débat s'est transporté sur le plancher du Salon bleu. M. Bachand a alors affirmé que les irrégularités alléguées par M. Legault seraient portées à l'attention des responsables à IQ.

«S'il y a un cas qui semble irrégulier au député de Rousseau, je vais le porter à leur attention, aux autorités d'Investissement Québec, et le président d'Investissement Québec prendra les sanctions s'il trouve une irrégularité, a-t-il dit. C'est comme ça que ça fonctionne.»

Le Devoir
Avec La Presse canadienne



«[...] le président d'Investissement Québec prendra les sanctions s'il trouve une irrégularité»

— Raymond Bachand

Daniel Leblanc reçoit le Prix de la liberté de la presse

Ottawa — Le journaliste d'enquête Daniel Leblanc a reçu le Prix annuel de la liberté de la presse, mardi, en raison de sa détermination à protéger l'identité de «Ma Chouette», la source confidentielle qui a permis de lever le voile sur le scandale des commandites.

La candidature de Daniel Leblanc — soumise à son insu par son employeur des 10 dernières années, le *Globe and Mail* — a été retenue par le Comité canadien pour la liberté de la presse mondiale. Le journaliste a profité de l'occasion pour souligner le courage de sa source, dont il s'est engagé à protéger l'anonymat.

«Nous avons un contrat et personne ne me forcera à le briser, a-t-il déclaré. Je remercie «Ma Chouette»

pour la confiance qu'elle m'a manifestée en 2000. Au fil de ses courriels, cette source m'a convaincu de poursuivre les recherches sur le programme des commandites. Elle nous a permis de comprendre qui était derrière cette initiative frauduleuse.»

Daniel Leblanc a obtenu un ajournement des procédures en Cour supérieure du Québec, où il doit être questionné sur l'identité de «Ma Chouette». Le *Globe and Mail* a demandé à la Cour suprême du Canada d'entendre la cause de son journaliste. Le 22 mai, le plus haut tribunal du pays entendra une autre cause portant sur la protection des sources journalistiques: celle impliquant le *National Post* et son journaliste Andrew McIntosh.

Rencontré au Centre national des arts, hier, à Ottawa, Daniel Leblanc a reconnu qu'il ne s'attendait pas à ce que sa contribution à la liberté de la presse soit reconnue de la sorte. «C'est spécial d'être honorés non pas pour nos articles, mais pour une défense juridique, a-t-il noté. Ce n'est pas toujours un scandale des commandites qui vient avec une source confidentielle. Tous les jours, on parle à des gens qui ne sont pas censés nous parler; qui nous en disent plus sous le couvert de l'anonymat. La source confidentielle peut être à la base de grandes révélations, mais aussi, c'est la base même de notre travail au quotidien.»

Le Prix de la liberté de la presse s'accompagne d'une bourse de 2000 \$.

Président honoraire du Comité canadien pour la liberté de la presse mondiale et éditeur du *Ottawa Citizen*, James Urban a décerné une mention honorifique aux avocats Brian Macleod Rogers et Paul Schabas, en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle à la défense de la liberté de la presse au Canada au cours de la dernière année, et tout au long de leur carrière.

Le lauréat du Concours international de dessin éditorial a été décerné à Aristides Esteban Hernandez Guerrero, originaire de Cuba, dont le dessin sur le thème «Protection de la vie privée?» lui a valu une bourse de 1500 \$.

La Presse canadienne

Un autre sondage confirme l'avance des libéraux d'Ignatieff

Ottawa — Les libéraux fédéraux ont pris une bonne avance sur les conservateurs à l'échelle nationale grâce à l'augmentation des appuis de la part des Québécois et des femmes des régions urbaines, selon un nouveau sondage.

Un sondage La Presse canadienne-Harris-Décima indique que les libéraux jouissent d'un appui de 34 % au Canada, soit huit points de plus que leurs résultats aux dernières élections générales, en octobre.

Les conservateurs obtiennent la faveur de 29 % des participants au sondage, contre 15 % pour le Nouveau Parti démocratique (NPD), 11 % pour le Parti vert et 9 % pour le Bloc québécois.

Les conservateurs ont perdu huit points par rapport à leurs résultats aux dernières élections, alors que les néo-démocrates en ont perdu trois.

«Il y a littéralement cinq campagnes qui se déroulent simultanément [à travers

le Canada], a affirmé le sondeur Jeff Walker, de la firme Harris-Décima, au cours d'une entrevue. Différents partis politiques prennent une avance sur d'autres formations dans différentes parties du pays.»

Selon M. Walker, les résultats du sondage reflètent les difficultés que connaissent les conservateurs au Québec, où le Bloc, à 38 %, n'a que trois points d'avance sur les libéraux. Le Parti conservateur, le Parti vert et le NPD sont loin derrière, avec chacun moins de 10 % d'appuis.

Le sondeur a ajouté que les libéraux, avec Michael Ignatieff à leur tête, avaient une large avance sur les conservateurs du premier ministre Stephen Harper auprès des femmes habitant les régions urbaines, avec 40 % des appuis, contre 23 %.

La Presse canadienne

Mourir dignement et librement

Entre la dignité, la compassion et le libre-choix : la personne en fin de vie

Le 15 avril dernier, j'ai fait parvenir au Réseau des soins palliatifs du Québec une Lettre ouverte. Vous la trouverez au complet dans le site www.yvonbureau.com, section Événements. En voici deux paragraphes majeurs.

«... que notre Réseau doit afficher et élargir ses limites, s'éloigner des soins ultra-spécialisés, se rapprocher et se centrer davantage sur chaque personne en fin de vie et ses proches, établir une saine distance du religieux, de l'attitude dogmatique du «laisser mourir» et de celle «du respect de la vie à tout prix», garder à distance les gros commanditaires, repenser le développement et l'action de notre Réseau, préparer modestement le 20e Congrès et espérer une Politique québécoise sur la PERSONNE en fin de vie.»

Voici ma croyance profonde : qu'il soit permis à une personne en fin de vie, en phase terminale ou vivant des douleurs et/ou des souffrances hors sens à ses yeux, de demander et de recevoir l'aide active d'un médecin pour terminer sa vie plus dignement et plus librement. Cette aide du médecin sera définie et bien encadrée; ce cadre sera évalué aux deux ans. Mon espoir : que cette aide médicale active soit décriminalisée au plus tôt. Selon moi, comme la population à 80%, comme des patients en soins palliatifs lors d'une récente étude, la majorité des membres de notre Réseau seraient en faveur d'une telle approche.»

Depuis une quinzaine d'années, notre pays n'a pas encore osé décriminaliser l'aide médicale à mourir. Il a choisi de promouvoir le développement des soins palliatifs. Développer les soins de fin de vie, bien sûr et à raison, mais tout en incluant l'aide médicale à mourir. Développer surtout tout le potentiel de la personne en fin de vie, développer l'accompagnement de ces personnes bien avant les dernières semaines de vie, voilà ce qui serait beaucoup mieux.

Rappel : environ 80 % de la population canadienne est en faveur de l'aide médicale à mourir. En France, 86%. Aussi, à plus de 80 % dans d'autres pays.

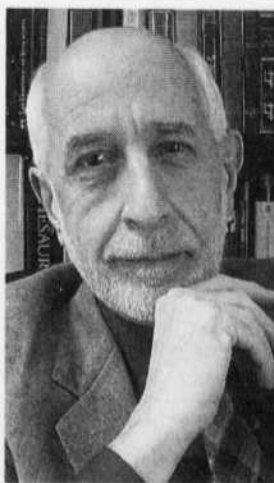
Invitation : en ce temps de pandémie, si ce n'est pas fait, faites vos testaments, écrivez vos directives anticipées de fin de vie, désignez vos mandataires, donnez vos directives post mortem.

Profonde gratitude aux professionnels et aux généreux bénévoles en soins de fin de vie !

Autre site intéressant : www.josemasson.com de Deuil-Jeunesse



Yvon Bureau
travailleur social, Consultant bénévole
pour un mourir digne et libre, Québec
www.yvonbureau.com



François Gendron

avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

L'héritage maternel de Michael Sabia

En se présentant comme un allophone, le président de la Caisse de dépôt et placement s'est-il posé en porte-à-faux avec sa mère, adepte de l'assimilation?

À proprement parler, Michael Sabia n'est pas un allophone, comme il l'a affirmé en commission parlementaire; il est de langue maternelle anglaise. Sa mère, Laura Sabia, d'origine italienne, préconisait l'assimilation pure et simple des minorités ethniques, ce qu'elle a mis en pratique.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), Michael Sabia, s'est décrit comme un allophone, lundi, devant les parlementaires québécois. Mais, en réalité, il est de langue maternelle anglaise. Sa mère, Laura Sabia, qui était une féministe et une activiste bien en vue au Canada anglais, fut une farouche critique du multiculturalisme et préconisait l'assimilation des minorités ethniques.

«Comme allophone, je considère avoir des racines profondes, ici, au Québec», a affirmé lundi Michael Sabia lors de la commission parlementaire qui étudiait les crédits du ministre des Finances, une déclaration que le ministre, Raymond Bachand, a trouvée «émouvante».

Petit-fils d'immigrants italiens qui se sont installés à Montréal, Michael Sabia est né en 1953 à St. Catharines, dans le sud de l'Ontario.

Le porte-parole de la Caisse, Maxime Chagnon, a confirmé au *Devoir* que la langue maternelle de M. Sabia était l'anglais et non pas l'italien, bien qu'il ait appris les rudiments de cette langue pour communiquer avec ses grands-parents. Le père et la mère de M. Sabia sont tous deux issus de familles d'immigrants italiens.

Décédée en 1996, Laura Sabia était une personnalité publique haute en couleur et dotée d'un franc-parler décapant. Militante féministe de la première heure, Laura Sabia a dirigé une coalition qui a forcé la tenue d'une Commission royale d'enquête sur le statut de la femme à la fin des années 1960. Elle a présidé par la suite le Conseil du statut de la femme de l'Ontario et fut chroniqueuse au *Toronto Sun*. Elle était d'allégeance conservatrice alors que le Canada était obnubilé par Pierre Elliott Trudeau.

Dans un discours qu'elle a prononcé en 1978 devant l'Empire Club de Toronto, Laura Sabia dénonçait vertement le bilinguisme institutionnel et le multiculturalisme. «Nous sommes divisés régionalement, linguistiquement, ethniquement», déplorait-elle. «Qui est un Canadien maintenant?» se demandait-elle. «Nous sommes tous devenus des Canadiens avec un trait d'union [hyphenated]», des Canadiens affichant en même temps une autre origine, Canadiens français, Canadiens anglais, Canadiens irlandais, etc.

«Je me suis toujours considérée comme étant une Canadienne, rien de plus, rien de moins, même si mes parents étaient des immigrants d'Italie», faisait valoir Mme Sabia. «Nous nous sommes laissés aller à nous diviser selon les origines ethniques», sous le prétexte de la «Grande Mosaïque», ce qu'elle considérait comme un «geste de lâcheté». Mme Sabia n'avait pas la langue dans sa poche.



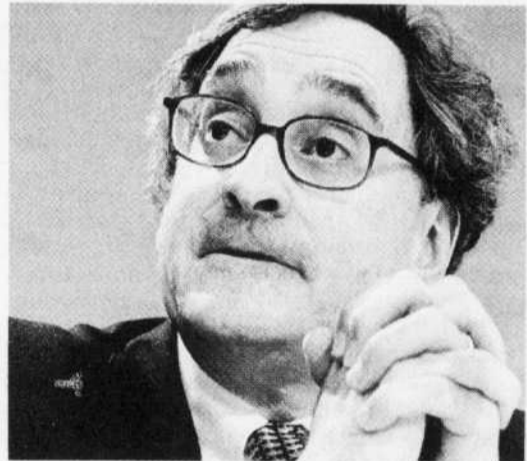
Laura Sabia, la mère de Michael Sabia, photographiée en 1969 alors qu'elle dirigeait le Conseil du statut de la femme de l'Ontario.

«Le multiculturalisme nous a divisés et peut-être que l'assimilation va devoir nous unir»

— Laura Sabia

«Comme allophone, je considère avoir des racines profondes, ici, au Québec»

— Michael Sabia



Michael Sabia

JACQUES NADEAU/LE DEVOIR

«Nous ne serons pas une grande nation avant d'oublier l'ethnicité et de devenir des Canadiens. Le multiculturalisme nous a divisés et peut-être que l'assimilation va devoir nous unir», poursuivait-elle. La Loi sur les langues officielles, qui imposait le bilinguisme dans les institutions fédérales, ne faisait qu'alimenter la haine, selon elle. «Pourquoi pas un Québec français? Pourquoi pas le reste du Canada ne serait pas anglais? Pourquoi ne pouvons-nous pas construire une nation sur cette

base?» avançait Laura Sabia, dont la première langue, celle qu'elle a apprise à l'école à Montréal, était le français.

On ne sait pas si son fils partage l'essentiel de ces idées, ou quelques-unes d'entre elles. On sait cependant que Michael Sabia a été un généreux donateur au Parti libéral du Québec au cours des dernières années.

Le Devoir

Projet Bear Head: l'entente n'avait pas de valeur juridique

JIM BROWN

Ottawa — Un ancien ministre conservateur a affirmé hier qu'une entente de principe conclue en 1988 au sujet d'un projet de véhicules blindés mis de l'avant par Karlheinz Schreiber et l'ancien premier ministre Brian Mulrooney, constituait un compromis politique sans réelle valeur juridique.

Le sénateur Lowell Murray a déclaré hier dans le cadre de la commission Oliphant que l'entente de principe sur le projet Bear Head avait été élaborée en vue d'élections fédérales imminentes.

Le projet, qui prévoyait l'implantation d'une usine de la compagnie allemande Thyssen AG au

Cap-Breton, pour la construction et l'exportation de véhicules blindés, ne s'est finalement jamais concrétisé, mais il est au cœur de l'enquête publique visant à faire la lumière sur les tractations entre l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber et l'ancien premier ministre Brian Mulrooney.

Selon M. Murray, l'entente visait simplement à laisser la porte ouverte à la conclusion d'un accord futur visant à construire au Canada des véhicules militaires de conception allemande. Le document préliminaire précisait qu'aucune décision concrète ne serait prise avant l'élection du prochain gouvernement, qui se dessinait pour l'automne 1988.

La preuve a été faite que la signature de cette

entente de principe en 1988 a rapporté 6,5 millions à M. Schreiber en frais de lobbying et en prêts-subsventions de Thyssen.

A son tour, M. Schreiber a transmis 610 000 \$ à d'autres lobbyistes, dont 90 000 \$ à Fred Doucet, un ancien bras droit de M. Mulrooney.

M. Murray a déclaré avoir réagi avec «incrédulité» en apprenant, des années plus tard, que de telles sommes avaient été versées pour une entente non contraignante, qui n'engageait pas le gouvernement canadien à acheter des véhicules de Thyssen. L'idée que cela serve à justifier le paiement d'autant d'argent lui était apparue «ridicule».

La Presse canadienne

EN BREF

Bixi roulera mardi

Stationnement de Montréal poursuit ces jours-ci l'installation des 300 stations qui accueilleront les vélos Bixi dans plusieurs arrondissements mont-réalis. Avant même le lancement officiel du vélo en libre-service, qui est prévu pour mardi prochain, Bixi compte plus de 600 abonnés. À l'occasion de la mise en place d'une station devant l'hôtel de ville hier matin, le maire Gerald Tremblay a vanté les qualités du vélo conçu par le designer Michel Dallaire et fabriqué au Québec. Stationnement de Montréal, qui pilote le projet, souhaite exporter le concept ailleurs en Amérique du Nord. Plusieurs villes comme New York, Boston, Los Angeles et Toronto ont déjà manifesté leur intérêt pour le vélo Bixi et le système de bornes fonctionnant à l'énergie solaire. À la suite d'un appel d'offres, Bixi s'est d'ailleurs classé parmi les cinq finalistes dans le cadre d'un projet d'implantation de vélos en libre-service à Londres. — *Le Devoir*

Des trains électriques?

L'Agence métropolitaine des transports (AMT) a lancé hier un appel d'offres en vue de réaliser une étude de faisabilité sur l'électrification progressive de son réseau de trains de banlieue. Le mandat inclut le choix des solutions technologiques, une analyse avantage-coûts et l'évaluation économique du projet ainsi que l'étalement par étape du réseau électrifié et les priorités de réalisation. L'AMT a commandé une vingtaine de locomotives qui peuvent, selon les besoins, générer leur propre électricité avec les moteurs diesel ou la capter sur la caténaire qui la fournit aux moteurs. Hydro-Québec appuie le projet, qui pourrait en partie se financer grâce à la vente des crédits pour les émissions évitées de gaz à effet de serre. L'électrification totale du réseau de l'AMT permettrait d'épargner l'achat de huit millions de litres de diesel et d'épargner 20 000 tonnes de CO₂, selon les informations coulees préférentiellement par l'AMT lundi. — *Le Devoir*

Un solitaire à la mairie

L'éditeur Michel Brûlé a annoncé hier son intention de briguer la mairie de Montréal lors des élections de novembre prochain. Le fondateur des Intouchables affirme vouloir mettre un terme à la «corruption» à l'hôtel de ville de Montréal. «Moi, je ne suis pas achetable», insiste-t-il. Selon lui, un grand ménage s'impose dans l'appareil municipal, notamment en matière de réfection routière et de stationnement. Il estime aussi que Montréal compte trop d'élus et que leur nombre devrait être réduit. M. Brûlé fera cavalier seul puisqu'il n'a pas l'intention de fonder un parti ou de présenter des candidats pour les 105 postes de conseillers. L'éditeur a fait parler de lui récemment à la suite de la publication d'un essai controversé sur la domination de la culture anglo-saxonne au Québec et ailleurs dans le monde. — *Le Devoir*

Élections le 9 juin

Halifax — Au premier jour de la campagne électorale en Nouvelle-Écosse, hier, les conservateurs au pouvoir ont manifesté leur intention d'empêcher le Nouveau Parti démocratique de faire ce qu'il n'a jamais réussi auparavant — former le gouvernement d'une province atlantique. Ce n'est pas le temps de jouer aux dés, de faire des promesses risquées comme celles du NPD. Il faut de la stabilité, a déclaré le chef conservateur Rodney MacDonald. Selon des sondages récents, les neo-démocrates de Darrell Dexter démarrent la campagne avec une avance sur les conservateurs et les libéraux. Quelques instants après avoir rencontré le lieutenant-gouverneur Mayann Francis pour fixer la date des élections au 9 juin, M. MacDonald a tenté de définir les deux principaux enjeux de la campagne de 35 jours comme étant le NPD et l'économie.

Notre parti, a-t-il soutenu, a prouvé ce qu'il est capable de faire pour l'économie, la création d'emplois, la gestion des finances de la province. Il a accusé les partis d'opposition d'avoir forcé la tenue d'élections en faisant tomber son gouvernement minoritaire. — *La Presse canadienne*

ALERTE À LA GRIPPE A (H1N1)



La quarantaine aura été de courte durée pour ces Mexicains arrivés en Chine samedi. Jugeant «discriminatoires» les mesures d'isolation prises envers ses ressortissants, le Mexique a affrété un avion pour aller les chercher. On les voit ici dans un autobus tout juste avant qu'il n'aborde l'avion noisé qui devait les ramener à la maison.

Le Mexique à l'heure des comptes

L'OMS maintient qu'il faut rester vigilant, même si le virus semble s'essouffler

Si l'OMS continue de compter les nouveaux cas d'infection, le Mexique, lui, calcule les pertes que l'épidémie de grippe lui aura causées. Si le pire de la tempête semble être passé, les autorités sanitaires appellent les pays à ne pas baisser la garde.

LISA-MARIE GERVAIS

Malgré la prolifération lente des cas de grippe partout dans le monde, l'heure serait-elle déjà au bilan? Il semblerait bien que ce soit le cas au Mexique, pays épice de l'épidémie, qui s'affaire déjà à évaluer l'ampleur des dégâts économiques. De son côté, même si la tension se relâche également aux États-Unis, qui viennent d'enregistrer un second décès lié au virus, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) refuse d'écarter le spectre d'une pandémie et continue de mettre en garde les pays contre la réapparition d'un virus sous une forme encore plus virulente.

Au Mexique, où on assiste à la réouverture des écoles et des commerces, on fait déjà les comptes. L'épidémie, qui a fait près de 30 morts, pourrait ainsi coûter «environ 0,3 %» de la richesse nationale, soit 2,3 milliards de dollars, a déclaré le ministre des Finances mexicain, Agustín Carstens.

Dans la capitale, les pertes liées au secteur hôtelier et à l'annulation de voyages représentent à elles seules près de dix millions de dollars, soit la plus grande perte des dix dernières années, rapporte le quotidien *El Universal*.

Mais le Mexique a son plan de relance. Le gouvernement a prévu une enveloppe de 2,1 milliards de dollars, comprenant des mesures d'incitation fiscale de 1,3 milliard et un fonds de promotion du tourisme, troisième source de devises du pays. Les entreprises en difficulté recevront des crédits bancaires à hauteur de 380 millions.

Début de la fin?

Malgré tout, même si 64 nouveaux cas ont été dépistés au Mexique — ce qui porte le bilan à 840 personnes infectées —, le ministre de la Santé, José Ángel Cordova, a confirmé hier le recul de la maladie. Il rappelle d'ailleurs que le dernier décès confirmé «remonte au 29

avril», soit il y a une semaine déjà.

Quant à l'OMS, elle a écarté tout passage au niveau d'alerte 6 qui signifierait l'existence d'une «pandémie». Elle précise ne pas avoir constaté, pour l'instant, de transmission autonome du virus A (H1N1) en Europe, à un niveau comparable à celui des États-Unis et du Mexique.

Ainsi, la vague semble passée, mais les autorités sanitaires mondiales ne souhaitent pas sauter aux conclusions et continuent de guetter les signes de propagation autonome du virus en dehors du continent américain, notamment dans l'hémisphère Sud où l'hiver tranquillement s'installe.

«Nous continuons de constater une augmentation des cas», a cependant relevé le numéro 2 de l'OMS, Keiji Fukuda, en précisant que plus de 1400 cas de grippe porcine dans le monde ont été confirmés par des tests de laboratoire.

«Nous savons qu'il y aura malheureusement [...] davantage d'hospitalisations et de décès», a indiqué pour sa part la ministre américaine de la Santé, Kathleen Sebelius.

Mais «la bonne nouvelle, c'est que le virus ne semble pas aussi virulent que nous le pensions», a-t-elle ajouté, annonçant que les écoles pouvaient désormais rouvrir à condition de garder les élèves atteints une semaine à la maison pour éviter la contagion.

Signe d'une accalmie, au Canada, l'Alberta chez qui on avait diagnostiqué une forme grave du virus A (H1N1) serait en voie de guérison, selon le directeur de la santé publique de l'Alberta.

Au Québec, un quatrième cas a été signalé. Le ministre québécois de la Santé, Yves Bolduc, et le directeur de la Santé publique du Québec, Alain Poirier, ont par conséquent invité la population à la vigilance et à la prudence.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne
et l'Agence France-Presse

La grippe crée des tensions entre les pays

LISA-MARIE GERVAIS

Bien que l'épidémie de grippe frappe indistinctement tous les pays, ceux-ci n'ont pas tous la même manière de réagir à la crise. En matière de commerce et de libre circulation, les mesures restrictives de certains pays ne sont pas sans déplaire à d'autres.

Ainsi, les tensions persistent entre l'Union européenne, le Mexique et le Canada d'un côté, et la Russie et la Chine de l'autre. Épargnée par la maladie, la Russie, qui avait déjà interdit les importations de viande de porc de plusieurs États des États-Unis, de certaines provinces canadiennes et d'Espagne, a ajouté hier le Royaume-Uni à sa liste.

Alors que les Européens protestent contre ces mesures jugées «injustifiées», Moscou a affirmé hier qu'elle entendait les «maintenir». Pour sa part, le Canada avait déjà menacé lundi de saisir l'Organisation mondiale du commerce au sujet d'un embargo imposé par la Chine sur le porc.

Par ailleurs, la Chine a également imposé des directives rigoureuses de contrôle quant aux déplacements des individus qui sont arrivés par voie aérienne sur son territoire. Après avoir fait la découverte d'un cas de grippe A chez un voyageur mexicain arrivé à Hong Kong via Shanghai, deux groupes de Canadiens, quatre Américains et 71 Mexicains, ont été mis en quarantaine par les autorités chinoises. Jugeant ces dispositions «discriminatoires», le Mexique a affrété un vol spécial pour aller chercher en Chine tous ses ressortissants placés en quarantaine, qui sont rentrés chez eux hier soir. (Eil pour œil, dent pour dent, la Chine a elle aussi affrété un vol pour rapatrier des Chinois qui se trouvaient au Mexique en voyage d'affaires.)

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a fait savoir qu'il demanderait aux gouvernements de revenir sur leurs mesures restrictives, à moins qu'elles n'aient des fondements scientifiques clairs.

Selon le docteur David Nabarro, coordinateur de l'ONU pour la grippe, chaque pays est tenu de s'expliquer auprès de l'Organisation mondiale de la santé sur la logique sanitaire sous toute mesure restrictive. «Nous allons être très clairs: l'OMS ne recommande pas de restrictions de voyage en liaison avec cette épidémie de nouvelle grippe», a ajouté le D. Nabarro.

Le Devoir
avec l'Associated Press
et l'Agence France-Presse



Des employés d'une école mexicaine désinfectent les tables et les chaises d'une classe en prévision du retour des élèves.

Votre monde est fou amoureux

Marc-André Grondin brille dans l'un de ses premiers rôles français.

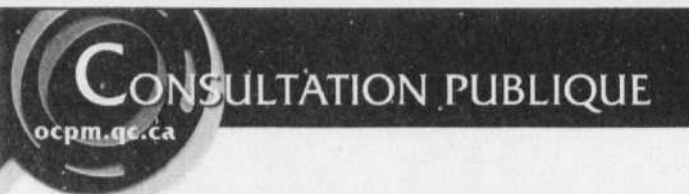
Cinéma sans pub

Les cerfs-volants

d'après l'œuvre de Romain Gary
Ce soir 20h

TV5.ca

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES



Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-81

Règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 avril 2009, le projet de règlement P-04-047-81 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-81 prévoit des modifications à la carte des hauteurs concernant l'arrondissement Ville-Marie par l'ajout d'un secteur de hauteur de 44 m pour un terrain situé à l'angle sud-est du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Ville-Marie, situé au 888 boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 19 mai 2009
Holiday Inn Select Montréal Centre-Ville
Salle de bal
19 h

Des séances thématiques suivront les 20, 21, 25 et 26 mai 2009 à 19 h au même endroit. La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 8 juin 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 4 juin 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510
Montréal, le 6 mai 2009

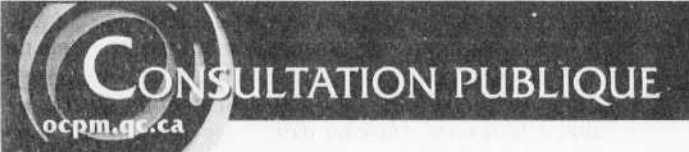
Le greffier de la Ville de Montréal

M^e Yves Saindon



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tel. : 514 872-3508 • Téléc. : 514 872-2550



Consultation publique

Projets de règlements P-09-028 et P-04-047-82

Règlements autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement occupé par les édifices portant les numéros 1190 à 1246 boulevard Saint-Laurent.

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 avril 2009, le projet de règlement P-09-028 intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 1 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent » et le projet de règlement P-04-047-82 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-09-028 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) en ce qui a trait, notamment, à l'implantation, la volumétrie, la densité, la conservation et la restauration des façades victorienne. Le règlement comprend aussi des dispositions sur les accès, les aires de stationnements et de chargement, l'aménagement, l'architecture et le design en plus de prévoir un délai pour le début des travaux de construction. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-82 prévoit des modifications à la carte des hauteurs par l'ajout d'un nouveau secteur de hauteur de 60 m et à la carte des densités par la création d'un secteur de densité maximale de 9 dans le secteur visé. De plus, le projet de règlement modifie le document intitulé « Programme particulier d'urbanisme - Quartier des spectacles - Secteur Place des Arts » par l'ajout d'un paragraphe permettant à la Ville de mettre en place un programme d'acquisition d'immeubles pour certains lots identifiés dans le projet de règlement.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Ville-Marie situé au 888, boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 19 mai 2009
Holiday Inn Select Montréal Centre-Ville
Salle de bal
99 avenue Viger Ouest
19 h

Des séances thématiques suivront les 20, 21, 25 et 26 mai 2009 à 19 h au même endroit. La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 8 juin 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 4 juin 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510
Montréal, le 6 mai 2009

Le greffier de la Ville de Montréal

M^e Yves Saindon



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tel. : 514 872-3508 • Téléc. : 514 872-2550

AVIS PUBLIC

Association des propriétaires du Québec
8350 boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2M3

L'Association des propriétaires du Québec porte à l'attention du public, qu'à titre d'agent de renseignements personnels, elle recueille et détient des données de nature personnelle ou financière sur des individus. Elle communique à ses clients des rapports de crédit au sujet du caractère, de la réputation et de la solvabilité de ces individus.

À la présentation d'un document justifiant de votre identité, il vous est possible de savoir si nous détenons un dossier sur vous et, le cas échéant, de le consulter gratuitement dans nos bureaux. La consultation de votre dossier peut également se faire par demande écrite ou téléphonique. Des frais raisonnables peuvent être exigés pour la transcription, la reproduction ou la transmission des renseignements qui y sont contenus.

Il vous est aussi possible, par demande écrite, de faire corriger dans votre dossier des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques ou de les faire supprimer si leur collecte n'est pas autorisée par la loi.

Votre demande de consultation ou de rectification doit être adressée à :

Me Martin A. Messier, président
Association des propriétaires du Québec
8350 boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2M3

Téléphone : (514) 382-9670
Télécopieur : (514) 382-9676

Ou sans frais au 1-888-382-9670

Avis public



RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) :

Les règlements 04-047-73 et 04-047-74 intitulés « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » adoptés le 26 janvier 2009 sont entrés en vigueur le 4 février 2009.

Les modifications du règlement 04-047-73 touchent le territoire de l'arrondissement l'Île-Bizard Sainte-Geneviève et portent sur le contenu du chapitre d'arrondissement, notamment les références au programme particulier d'urbanisme du centre-ville (Quartier latin) de Sainte-Geneviève et au territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que sur les cartes intitulées « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer », « L'affectation du sol », « La densité de construction », « Les parcs et les espaces verts » et « Le patrimoine bâti ».

Le règlement 04-074-74 fait passer la densité de construction de 4 à 6 dans le secteur délimité par les rues Mackay, Crescent, Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Les règlements 04-047-76 et 04-047-77 intitulés « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » adoptés le 23 février 2009 sont entrés en vigueur le 3 mars 2009.

Le règlement 04-047-76 intègre le chapitre de l'arrondissement d'Anjou et apporte des modifications en conséquence aux cartes intitulées « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer », « Le schéma des secteurs d'emplois », « Les parcs et les espaces verts », « L'affectation du sol » et « La densité de construction ».

Le règlement 04-047-77 modifie la densité de construction pour un emplacement situé au sud-ouest du boulevard Maurice-Duplessis et de l'avenue Alexis-Carel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, pour permettre la construction jusqu'à 4 étages.

Tous ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent aussi être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements
Montréal, le 6 mai 2009.

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon

Avis public



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 27 avril 2009, a adopté les règlements suivants :

09-023 Règlement sur les réseaux câblés

Ce règlement rend obligatoire les réseaux câblés souterrains dans les nouveaux développements et encadre le prolongement de tout réseau câblé existant, la pose de poteaux, l'équipement sur poteaux, ainsi que l'équipement hors sol d'alimentation électrique, de télécommunication, d'éclairage de rue et de feux de circulation.

09-024 Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2009)

09-025 Règlement sur la transformation du site de l'ancienne école Marie-Victorin située au 4590, avenue d'Orléans sur le lot 1 882 136 du cadastre du Québec

06-009-2 Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)

L'objet consiste à distinguer les différents types de consultation (étude publique et examen public) et à y adapter les règles de consultation selon le cas. Ce règlement prend effet le 1^{er} juillet 2009.

03-096-3 Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096)

L'objet est d'intégrer au règlement 03-096 des dispositions relatives à la sécurité incendie contenues dans le Règlement sur le logement (R.R.V.M., chapitre L-1) afin de les rendre applicables à l'ensemble du territoire de Montréal.

02-080-2 Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (02-080)

L'objet est de permettre que le comité exécutif puisse déléguer le pouvoir d'examiner la conformité des règlements d'urbanisme à un fonctionnaire.

09-026 Règlement visant la suspension, pour l'exercice financier 2009, de la clause d'indexation du Règlement sur le traitement des membres du conseil (09-026)

04-047-83 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

[Secteur de l'ancienne église Sainte-Élisabeth-Portugal - arrondissement du Sud-Ouest] 04-047-80 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

[Document complémentaire - mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal] Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements
Montréal, le 6 mai 2009

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public



ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 29 avril 2009, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028) :

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « rue Notre-Dame » aux fins de l'application du Règlement et d'adopter le guide complétant et précisant le guide général définissant les travaux admissibles à l'égard des travaux réalisés dans ce secteur (12)

Cette ordonnance prévoit que le règlement RCG 07-028 s'appliquera à ce secteur, situé entre les 6^e et 19^e Avenues, dans l'arrondissement de Lachine, à partir du 6 mai 2009.

Le comité exécutif a aussi adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 44 du Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) :

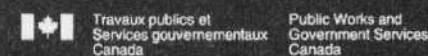
Ordonnance émise afin de modifier des taux de subvention, des montants maximums de subvention et de prolonger des délais (5).

Ces ordonnances entrent en vigueur le 6 mai 2009 et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville :

www.ville.montreal.qc.ca/reglements
Montréal, le 6 mai 2009

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon



CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'AVENIR DU MANÈGE MILITAIRE DE LA GRANDE-ALLÉE DE QUÉBEC

Du 15 mai au 15 juin 2009, le gouvernement du Canada mènera des consultations publiques auprès des Canadiens, particulièrement auprès des citoyens de Québec, sur l'avenir du Manège militaire de la Grande-Allée, qui a été endommagé par un incendie en avril 2008. Un expert-conseil mènera ces consultations et sera appuyé par un comité consultatif fédéral dirigé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Comment participer :

1. **En répondant à un questionnaire en ligne.** Le questionnaire sera disponible sur Internet à compter du 15 mai par l'entremise du portail des consultations du gouvernement du Canada (<http://www.consultation-des-canadiens.gc.ca>). Les citoyens pourront demander une version papier du questionnaire puis la transmettre par la poste ou par télécopieur. Tous les questionnaires devront être reçus au plus tard le 15 juin 2009.

2. **En proposant un concept qui respecte certains paramètres établis.** Ceux qui le souhaitent pourront soumettre leur proposition par courriel, par télécopieur ou par la poste (voir les coordonnées ci-dessous). Ces propositions devront respecter les paramètres mentionnés ci-dessous et être reçues entre le 12 mai et le 15 juin. Toute proposition reçue avant le 12 mai ou après le 15 juin ne sera pas acceptée.

Ceux qui souhaitent présenter leur concept en personne au comité consultatif doivent l'indiquer clairement dans leur document de proposition et acheminer celui-ci afin qu'il soit reçu au plus tard le 18 mai. Ils doivent également s'assurer de démontrer, dans leur proposition, que celle-ci respecte les paramètres établis. Les deux journées de séances publiques se dérouleront à Québec, les 20 et 21 mai 2009. Ceux qui désirent une rencontre sont invités à commencer à préparer dès maintenant une proposition qui répond aux paramètres ci-dessous.

Les rendez-vous d'une demi-heure seront accordés selon le principe du premier arrivé, premier servi, en se fondant sur la date et l'heure du document de proposition dans lequel la demande de rencontre est indiquée. Nous ne donnerons aucun rendez-vous sans avoir d'abord reçu une proposition complète, c'est-à-dire qui répond aux éléments suivants :

- Vos coordonnées complètes (prénom, nom, numéro de téléphone, adresse courriel, adresse postale);
- Le nom de l'organisation que vous représentez (si la proposition n'est pas déposée en votre nom personnel);
- Une section reprenant les paramètres mentionnés ci-dessous et démontrant comment votre concept répond à chacun de ces paramètres;
- Une demande particulière pour rencontrer le comité consultatif fédéral le 20 ou le 21 mai 2009, à Québec, pour présenter votre proposition en personne.

Les propositions en format électronique devront être soumises en formats .pdf, .doc ou .txt et ne devront pas dépasser 4 Mo. Les propositions en format papier ne devront pas dépasser 25 pages.

Il n'y a aucune obligation ni aucun avantage supplémentaire concernant une présentation de votre proposition en personne. Toutes les propositions reçues et respectant les paramètres établis seront traitées équitablement, peu importe si elles ont été présentées en personne ou simplement envoyées par courriel.

L'information transmise par Internet sera uniquement partagée avec les personnes chargées du traitement des données reçues dans le cadre de ce projet. Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, TPSGC s'assurera de protéger l'identité des personnes ayant soumis une proposition de façon électronique.

Paramètres :

- L'édifice demeure la propriété du gouvernement du Canada. Les propositions visant à transférer le bien à d'autres ordres de gouvernement ou à s'en dessaisir autrement ne seront pas retenues.
- La proposition démontre un souci de protection du patrimoine et respecte l'intégrité architecturale et l'utilisation historique du site comme suit :
 - elle réfère aux caractéristiques architecturales du site s'il est reconstruit, en les intégrant et/ou en les reproduisant;
 - elle préserve et intègre les portions existantes du bâtiment tout en respectant les règlements municipaux en vigueur;
 - elle favorise le maintien de la désignation patrimoniale du lieu (voir les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada);
 - elle véhicule et met en valeur l'histoire militaire du site.
- La proposition permet l'utilisation du site par d'autres organismes publics.
- La proposition favorise l'accès du public au site, de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - un accès complet ou en partie au site
 - un accès aux plaines d'Abraham
- La proposition inclut une estimation du coût du projet.

Veillez envoyer les propositions à :

Adresse postale :
Consultations publiques sur l'avenir du Manège militaire de la Grande-Allée de Québec
Le cabinet de relations publiques National Succursale Haute-ville
C.P. 68, Québec (Québec) G1R 4M8

Télécopieur : 418-204-4838

Courriel : consultationpublique@managemilitaire.ca

Pour plus de renseignements

Pour tout renseignement additionnel, veuillez téléphoner au 1-866-346-1857 ou écrire à l'adresse : que.questions@tpsgc.gc.ca. Les personnes malentendantes ou présentant un trouble de la parole sont invitées à utiliser leur système de relais habituel.

Clôture d'inventaire

Suite au décès de feu Rita Laurin survenu à Verdun le 7 novembre 2008, la liquidatrice testamentaire a produit un inventaire des biens de sa succession suivant acte reçu devant Me Mario Martine, Notaire, en date du 29 avril 2009 sous le numéro 16.294 des minutes de son répertoire. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt suffisant à l'étude dudit Notaire suite au 5974 de la rue Bannantyne à Verdun (Québec) H4H 1H8. Le notaire peut être rejoint par téléphone au (514) 766-8528 ou par télécopieur au (514) 766-3624.

AVIS est par les présentes donné que Dawinland and Company demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la Loi sur les corporations canadiennes.

Date le 29 avril 2009

Par : Dawn Ellen Hodes,
Présidente de
Dawinland and Company

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR FÉDÉRALE No GST-8005-08 LOI SUR LA TAXE D'ACQUISITION REPR. PAR LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse : 9181-1984 QUEBEC INC. Partie défenderesse : PRENEZ AVIS que le 19/05/2009 à 10:00 AU : 155, ST-PAUL JOLIETTE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9181-1984 QUEBEC INC, saisis en cette cause, soit : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE RESTAURATION CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JEAN-SEBASTIEN PHILIPPE, huissier de justice PHILIPPE & ASSOCIES 165, rue du Moulin Saint-Eustache, Québec, J7R 2P5 Tél. 450-491-7575

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR DU QUÉBEC No 500-02-160896-085 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse : 9181-1984 QUEBEC INC. Partie défenderesse : PRENEZ AVIS que le 19/05/2009 à 10:00 AU : 155, ST-PAUL JOLIETTE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9181-1984 QUEBEC INC, saisis en cette cause, soit : EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE RESTAURATION CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE JEAN-SEBASTIEN PHILIPPE, huissier de justice PHILIPPE & ASSOCIES 165, rue du Moulin Saint-Eustache, Québec, J7R 2P5 Tél. 450-491-7575

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné par Sylvie Lamotte, en sa qualité de liquidatrice de la succession de Marcel Lamotte, que l'inventaire successoral a été dressé et qu'il peut être consulté par les intéressés chez Micheline Ouellette, notaire, 4201 rue Sainte-Catherine est, à Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE CAUSE NO 700-02-016544-069 COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)

RICHARD DAUNAIS ET LINDA CICCARELLO Demandeurs c.

MARTIN BÉLANGER ET HABITATIONS SERVICES IMMOBILIERS INC. Défendeurs et

MARTIN BÉLANGER Demandeur en garantie c. LUIS O'CAMPO ET DANY FOURNIER Défendeurs en garantie solidaires

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DANY FOURNIER de comparaître au greffe de ce cour situé au 25, rue de Marguery Ouest, St-Jérôme, Québec dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Si la partie défenderesse comparait, la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE EN DISTANCE EN GARANTIE AVIS AUX

ACTUALITÉS

L'armée atteint ses objectifs de recrutement

La rétention des officiers présente toutefois des difficultés

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La campagne de recrutement des Forces canadiennes poursuit sur sa lancée, alors que 7701 personnes ont rejoint l'armée en 2008-09. L'objectif, qui était de 7995 nouvelles recrues, a donc été atteint à 96 %.

Les départs à la retraite et les départs volontaires ont toutefois continué à miner la hausse des effectifs, puisque 6 217 militaires ont quitté les rangs. L'augmentation nette pour 2008-09 est donc de 1484 personnes.

Il s'agit toutefois du meilleur ratio depuis six ans. Par exemple, l'an dernier (2007-08), la hausse nette avait été d'à peine 628 militaires, et ce, même si le recrutement avait bien été (6700 nouvelles recrues).

Au 31 mars dernier, l'armée comptait 65 890 militaires dans la force régulière, soit une progression depuis cinq ans. En 2004, les effectifs étaient de 61 394 soldats.

Les Forces canadiennes affirment que les militaires quittent généralement les rangs après la première année de service ou après 25 ans, lors de la première admissibilité à la retraite.

Problèmes chez les officiers

Les départs font particulièrement mal aux Forces canadiennes chez les officiers et les sous-officiers, entre les grades de sergent et de major.

A tel point que le chef de l'armée de terre, le général Andrew Leslie, a tiré la sonnette d'alarme dans un récent document interne, intitulé «2009-10 Strategic assessment», qui fait état des problèmes de l'armée de terre. Dans ce note destinée au chef d'État-major, Walter Natynczyk, le général Leslie parle d'un «déficit de leadership».

«Un problème inquiétant pour l'armée est le manque grandissant de leadership, particulièrement en matière de tactique», écrit Andrew Leslie dans cette note obtenue par *Le Devoir*. Les officiers qualifiés et les instructeurs sont presque tous dédiés à la mission en Afghanistan, ce qui complique la formation régulière, indique le général. Les départs à la retraite y sont aussi pour quelque chose, dit-il.

Après 20 ou 25 ans de service, lorsqu'ils peuvent toucher 40 % de leur salaire à vie en guise de retraite, plusieurs militaires partent, même s'ils n'ont que 40 ou 45 ans.

Dans le communiqué de presse émis hier, l'armée affirme réfléchir à plusieurs moyens pour garder les militaires plus longtemps. «Les Forces canadiennes en sont à trouver des moyens de maintenir en poste les militaires qui sont arrivés à un stade plus avancé de leur carrière. Améliorer la gestion de carrière, accorder davantage de soutien aux familles des Forces canadiennes, améliorer les programmes en matière de déploiement, de réunion et de réinstallation, développer les services de garde, relever la qualité des soins en matière de santé mentale et harmoniser les services des Forces canadiennes avec ceux d'Anciens combattants Canada comptent parmi les solutions envisagées.»

Le Devoir

Trois gangs de rue majeurs se partagent la ville de Québec

ISABELLE PORTER

Québec — Les activités des gangs de rue ne se limitent pas aux frontières de la métropole et, pour une deuxième année, la région de Québec obtient près de 1,5 million de dollars en fonds gouvernementaux pour lutter contre elles.

Selon le chef de police de Québec, Serge Béglise, ces efforts portent fruits. «Au cours de la dernière année, on parle de 109 arrestations. [...] On s'est attaqué à des individus qui jouent des rôles-clés dans les organisations criminelles. Ça conduit à 240 procédures judiciaires et 85 condamnations.»

Une dizaine de gangs ont été repérés dans la région de Québec, dont trois «majeurs» et sept qualifiés «d'émigrants». Si le nombre de gangs de rue se maintient, le chef de police estime que la plupart ont été grandement «déstabilisés» par l'escouade régionale, qui mobilise aussi les policiers de Lévis et ceux de la Sûreté du Québec.

M. Béglise signale en outre que la prostitution

juvénile a pratiquement été endiguée. «On sait qu'ils [les gangs] sont toujours actifs, que ça [la prostitution] fait partie de leurs activités criminelles, mais davantage auprès de jeunes filles majeures», a-t-il déclaré en marge d'une conférence de presse conjointe avec le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis.

L'an dernier, Ottawa a donné 92,3 millions de dollars au gouvernement du Québec pour l'aider à lutter contre la criminalité au cours des cinq prochaines années. De cette somme, 14 millions ont été réservés l'an dernier à des actions contre les gangs de rue, dont la moitié à Montréal.

L'annonce d'hier concernant Québec est la première d'une série concernant le renouvellement des fonds dans les différentes régions. Outre Montréal et Québec, Laval et la couronne nord ainsi que Gatineau, Longueuil et Sherbrooke ont reçu de l'aide jusqu'à présent pour sévir contre les gangs de rue.

Le Devoir

Poêles à bois: Beauchamp refuse de suivre l'exemple de Montréal

JOCELYNE RICHER

Québec — Les Québécois pourront continuer à polluer l'air avec le chauffage au bois, malgré les normes plus sévères désormais imposées aux fabricants de poêles.

Dès le 1^{er} septembre, un règlement leur interdira de fabriquer et de vendre des poêles à bois qui n'atteignent pas la norme américaine EPA (Environmental Protection Agency).

Mais Québec peut sembler enfoncer une porte ouverte dans ce dossier, puisque c'est en général ce type de poêle qu'on trouve déjà sur le marché et qui est le plus vendu.

Au total, l'intervention du gouvernement paraît bien peu coercitive. En effet, en vertu du nouveau règlement rendu public hier par le ministre du Développement durable et de l'Environnement, Line Beauchamp, les propriétaires d'un poêle non conforme à la norme EPA ne seront pas tenus de s'en départir.

De plus, rien n'empêchera quiconque d'installer un poêle dans sa maison, même s'il est documenté que ce type de chauffage constitue une source non négligeable de pollution atmosphérique.

De son côté, la Ville de Montréal a compris l'importance de l'enjeu en interdisant récemment d'installer un poêle à bois dans toute nouvelle construction sur son territoire. Mais cela n'a pas incité le ministre Beauchamp à abonder dans ce sens pour tout le Québec.

«Je n'y vois pas de contradiction. Au contraire», a commenté le ministre, en conférence de presse, en disant cependant «comprendre» le geste des autorités de la métropole, qui voulaient combattre le smog.

Le chauffage au bois résidentiel représente la principale source d'émission des particules fines qui contribuent à la formation de smog.

En rendant public le nouveau règlement, qui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Line Beauchamp

porte sur la fabrication et non l'utilisation de ce genre d'appareils, le ministre a dit compter sur le temps pour régler le problème environnemental associé au chauffage au bois.

«À l'échelle de tout le territoire québécois, cela ne m'apparaissait pas opportun d'aller jusqu'à des mesures extrêmes d'interdiction du poêle à bois», a-t-elle ajouté.

Les Québécois sont friands de chauffage au bois, bien qu'il s'agisse d'une source de pollution pouvant causer des ennuis de santé, d'ordre respiratoire et autres.

Au moins, les appareils désormais autorisés rejettent jusqu'à 10 fois moins de fines particules toxiques dans l'air que les appareils conventionnels.

La Presse canadienne

Université de Montréal Quand rien ne sert de prévoir à long terme

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La direction de l'Université de Montréal a renoncé à produire cette année des prévisions budgétaires à long terme, tant son déficit structurel est important et commande une révision en profondeur des dépenses et sources de financement.

C'est ce qu'a expliqué à *Devoir* le vice-recteur exécutif de l'UdeM, Guy Breton, au lendemain de l'adoption d'un budget déficitaire de 14,9 millions, qui devrait porter le déficit accumulé de l'établissement à 153,8 millions en juin 2010. «Faire un pro-forma, quand on sait que les chiffres vont changer, cela ne donne rien, donc on ne le fera pas», explique M. Breton.

Dans le dernier exercice de prévision à long terme, il avait annoncé un retour à l'équilibre en 2009-10, qui ne s'avère pas. Le versement des subventions conditionnelles par le gouvernement du Québec s'appuyait d'ailleurs sur de telles prévisions. L'UdeM, qui a déjà procédé à des compressions de 40 millions depuis 2004, doit donc résorber un déficit d'environ 3 %, sur un budget de quelque 600 millions.

Un gel de l'embauche a déjà été décrété, pour tous les corps d'emploi. Au cours des prochains mois, tous les aspects du fonctionnement de l'université seront révisés dans l'espoir d'économiser quelques sous.

«On cherche des solutions à l'interne, mais cela va prendre aussi des solutions à l'externe. [...] Plus de 90 % de notre budget est contrôlé par le gouvernement du Québec. C'est clair que c'est cet agent-payeur qui va devoir nous aider à trouver l'argent qu'il nous faut», fait valoir M. Breton.

Plutôt qu'une aide globale, l'UdeM tentera de convaincre Québec d'allonger quelques millions pour des dossiers spécifiques, tels l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers d'étudiants ou encore un meilleur financement du tout nouveau Centre hospitalier universitaire vétérinaire situé à Saint-Hyacinthe.

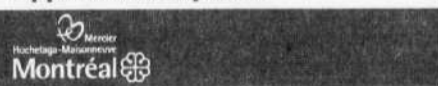
Pour l'heure, le vice-recteur ne craint pas trop que le gouvernement retienne ses subventions conditionnelles en raison de la mauvaise performance budgétaire de l'université, comme cela a déjà été fait au cours des dernières années. C'est que le déficit plus élevé que prévu pour l'année 2008-09 de 10,1 millions, comparativement au manque à gagner qui était anticipé de 7,8 millions, s'explique essentiellement par les effets de la déconfiture des marchés financiers sur le régime de retraite. «Le gouvernement du Québec ne peut nous reprocher d'avoir un coup dur sur le régime de retraite», avance M. Breton.

Le Syndicat général des professeurs de l'UdeM a reçu comme une douche froide le budget hier, décrétant surtout le non-remplacement des professeurs. Le vice-président du syndicat, Samir Saul, s'étonne par ailleurs de certaines priorités de la direction, comme l'octroi de 3,5 millions pour un nouveau logiciel de gestion des dossiers des étudiants. «Quand on est pris à la gorge, il faut parfois faire des choix cruels et mettre l'accent sur ce qui est prioritaire, à savoir l'enseignement et la recherche», fait valoir M. Saul.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres public



Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, à la date indiquée ci-dessous, au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, Montréal, pour :

Soumission no : 2009-115

Date d'ouverture : Le 21 mai 2009 à 11 h

Description : Planage de chaussées bitumineuses sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal (P.R.R. 2009)

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50% du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en utilisant les formulaires spécialement préparés à cette fin par l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres public à compter du 6 mai 2009, en payant un montant non remboursable de 101,88 \$ (plus taxes), payable en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, de 8 h 30 à 16 h 30, au Bureau Accès Montréal, situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.20, Montréal. Si vous désirez obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec Monsieur Éric Fautoux (514) 872-1859.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau d'arrondissement, situé au 5600, rue Hochelaga, à la salle Hochelaga, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, soit le 21 mai 2009 à 11 h.

L'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 6^e JOUR DE MAI 2009.

M^{re} Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement

Appel d'offres public



Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, à la date indiquée ci-dessous, au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, Montréal, pour :

Soumission no : 2009-116

Date d'ouverture : Le 21 mai 2009 à 11 h

Description : Travaux de réparation d'enrobé bitumineux par thermorapçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal (P.R.R. 2009)

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50% du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en utilisant les formulaires spécialement préparés à cette fin par l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres public à compter du 6 mai 2009, en payant un montant non remboursable de 101,88 \$ (plus taxes), payable en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, de 8 h 30 à 16 h 30, au Bureau Accès Montréal, situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.20, Montréal. Si vous désirez obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec Monsieur Éric Fautoux (514) 872-1859.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau d'arrondissement, situé au 5600, rue Hochelaga, à la salle Hochelaga, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, soit le 21 mai 2009 à 11 h.

L'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 6^e JOUR DE MAI 2009.

M^{re} Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES



Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tel.: 514-985-3344

Fax: 514-985-3340

Sur Internet: www.ledavoir.com/avis.html

www.ledavoir.com/offres.html

Courriel: avisdev@ledavoir.com

Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

Fig 16

«Bistro 495»

Addition

Salade (2).....14,60\$

Vin (2).....11,50\$

Dessert.....4,75\$

Taxes.....4,63\$

Sous-total.....35,48\$

Pourboire.....

Total.....

«Merci»

ABC CANADA Library Foundation

La solution par les maths

Don in memoriam

Un don de réconfort et d'espoir

514 527-2104

1 877 230-4443

www.fgc.qc.ca

Fondation québécoise du cancer

Sudoku par Fabien Savary

9		4	8					1
6							5	
3					7			8
	7		2					
	4	3						9
			6	8				
					1			2
					5	9		7
1	5		3					

Niveau de difficulté : MOYEN 1158

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide.

Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

9	1	3	7	4	2	5	8	6
4	5	8	1	3	6	2	7	9
6	2	7	5	8	9	3	4	1
7	4	5	6	9	3	1	2	8
8	6	1	4	2	5	9	3	7
2	3	9	8	7	1	6	5	4
3	9	4	2	6	7	8	1	5
5	8	6	3	1	4	7	9	2
1	7	2	9	5	8	4	6	3

1157

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté

par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Cratère à l'université

Si une image vaut mille mots, ainsi que le veut l'adage, alors le départ fracassant de l'Université de Montréal d'une sommité en science vient peut-être illustrer froidement ce que la recherche canadienne risque de perdre si on l'encarcane.

Rafick Pierre Sékaly, éminent chercheur en immunologie, part pour un monde de recherche meilleur, à Port St. Lucy, en Floride. Le soleil y est plus chaud qu'à Montréal, certes, mais à l'ombre de ses laboratoires, le chercheur y doublera son enveloppe de recherche. Adieu, Université de Montréal.

Cette sortie de piste survient au moment où, sur la scène fédérale, le gouvernement de Stephen Harper est accusé d'indifférence pour ses compressions en recherche, une attitude qui contraste vivement avec les États-Unis de Barack Obama, où l'on déploie les milliards plutôt que de multiplier les discours creux.

Au Québec, les universités peinent à équilibrer leur budget — l'Université de Montréal fléchit sous le poids d'un déficit cumulé de... 153 millions, un véritable frein à son déploiement. La crise économique n'annonce aucune embellie.

Dans la cour d'à côté, l'Ontario de Dalton McGuinty a choisi d'investir massivement dans la recherche. Pour éviter d'être doublé sur son propre terrain, ce gouvernement a annoncé hier la création d'un fonds de 100 millions spécifiquement destiné à attirer et à retenir les meilleurs chercheurs en génomique, un autre domaine de pointe. Bien sûr, les stars ne courent pas les couloirs des universités. Mais dans des sphères comme la santé, la concurrence n'est pas une invention de l'esprit.

Peut-on blâmer M. Sékaly d'avoir enfin succombé à la sollicitation internationale? Non. L'UdeM, incapable de retenir sa vedette, perd toutefois beaucoup plus qu'une seule personnalité. Le Centre de recherche du CHUM où il travaille se vide avec lui de 25 de ses 40 chercheurs. Un vrai cratère! Combien de membres de cette équipe avaient été formés par le Québec, qui fondait en eux de réels espoirs?

Cette saignée illustre le fait que l'exode des cerveaux n'est pas qu'une affaire de salaires, ni non plus de langue. Convoité par les meilleurs, le chercheur rêve d'un environnement de recherche idéal, de labos équipés, d'un soutien exemplaire pour l'équipe parfaite, de l'assurance d'une pérennité des fonds, d'une formule «tout inclus» quoi, qu'on ne pouvait plus, ici-bas, garantir.

Pendant que cette nouvelle tournait sur fond de commotion, un nouveau conseil fédéral — le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation — publiait hier un premier rapport sur l'innovation. L'organisme indépendant, censé conseiller le gouvernement Harper, démarre bien mollement sa carrière: même si le contexte est aux compressions, il ne souffle pas un mot de la rareté des ressources, se contentant de dire qu'il est temps de «passer à la vitesse supérieure».

Interrogée par les journalistes, la principale de McGill, Heather Munroe-Blum, membre de ce conseil et également à la tête de la Conférence des recteurs du Québec, a indiqué hier que mieux valait ne pas «politiser le débat sur la science et la technologie». Erreur: l'occasion était belle de secouer les puces de ce gouvernement qui, pour «passer à la vitesse supérieure», a besoin de comprendre que d'autres avant lui manifestent un zèle et un empressement que bientôt, il sera simplement impossible d'égaliser.

machouinard@ledevoir.com

LE CONFLIT AU PAKISTAN

La poudre

Depuis une semaine, il ne se passe pas une journée sans que des dizaines de milliers de Pakistanais quittent leur maison, leur village, leur ville de la vallée de Swat. Ils plient bagages pour fuir les diktats islamistes imposés par les talibans et pour échapper au conflit annoncé entre ces derniers et l'armée pakistanaise. Cet exode confirme, comme si besoin était, que l'accord de paix signé en février dernier entre les autorités gouvernementales et des chefs des talibans en ce qui a trait à l'administration de la vallée n'a plus de valeur. Bref, d'une guerre plus ou moins larvée on évolue vers une guerre plus frontale. L'enjeu? Le contrôle du Pakistan. Rien de moins.

Annunciateur de lendemains évidemment plus sanglants, le tournant observé ces jours-ci a une double explication. Du côté des talibans, les dirigeants ont affiché leur mépris le plus total pour l'entente, ou plus exactement leur volonté de maintenir le rythme de leur montée en puissance en l'élargissant aux provinces situées à la périphérie de la vallée. De l'autre côté, la colère manifestée par une majorité de Pakistanais à la suite de la diffusion d'une vidéo montrant la flagellation d'une gamine et les pressions du gouvernement sur le véritable centre de pouvoir, l'armée, a eu raison des réserves de cette dernière. À cela, il faut greffer les pressions exercées par Washington.

Au cours de la dernière quinzaine du président Barack Obama, la secrétaire d'Etat Hillary Clinton, en passant par le patron du Conseil national de sécurité et le chef des États-majors, chacun a exprimé sa vive inquiétude, que le propos suivant de Clinton résume bien: «Je pense que le gouvernement pakistanais a abdiqué en faveur des talibans et des autres extrémistes.» Toujours est-il que les discussions entre Islamabad et Washington ont fini par mettre entre parenthèses l'obsession première de l'armée: l'Inde. En un mot, jusqu'à tout récemment les gradés pakistanais observaient encore et toujours les plans conçus pour combattre l'ennemi historique et cultivaient une indifférence certaine pour les coups montés par les talibans.

D'autant qu'au sein de l'armée, les officiers ont une appréciation différente de la situation. Tout d'abord, ils n'ont aucune empathie pour la lutte que mène le président afghan Hamid Karzaï contre les talibans qu'ils jugent trop indulgent, trop sensible à l'influence indienne. Il est exact qu'entre Kaboul et New Delhi, les relations ont rarement été aussi cordiales qu'actuellement. Peut-être faut-il préciser qu'au sein du gouvernement Karzaï, une majorité de ministres estime que le Pakistan étant une création artificielle de plus d'être un chef-lieu du terrorisme, ce pays n'a pas de raison d'être.

Qui plus est, les services secrets pakistanais de l'ISI, qui fut un des principaux acteurs de la création des talibans dans les années 1980, ont la certitude que si Karzaï se maintient au pouvoir une fois les contingents américains et de l'OTAN partis, il renforcera ses liens avec l'Inde pour mieux étouffer le Pakistan. Autant dire que les généraux pakistanais et les patrons du renseignement souhaitent un renversement de Karzaï au profit, naturellement, des talibans. À bien y penser, ce dossier présente de plus en plus les stigmates de la quadrature du cercle.



SERGE TRUFFAUT

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Une chasse aux sorcières, vraiment?

La p.-d.g. de la Fédération des chambres de commerce du Québec trouve inadmissibles les attaques contre les FIER. Ce n'est pas parce que le Parti québécois était contre les FIER que cela absout les responsables de dérapages dans ce programme. Des fonds destinés au Saguenay ont été détournés vers la métropole; d'autres ont servi à financer des projets hors Québec. Ce ne sont pas des perceptions, mais bel et bien des faits. Le gouvernement Charest a été ébranlé par ces révélations et surtout le ministre Raymond Bachand.

Dans ce dossier, personne n'a attaqué les gens d'affaires, mais plutôt les magouilles orchestrées par des gens proches du pouvoir. Madame Bertrand défend l'indéfendable. Le FIER obtient peut-être 90 % de succès, mais ce n'est pas une raison pour ne pas décrier les 10 % de malversations qui ont eu lieu. La chasse aux sorcières dont parle Mme Bertrand dans sa lettre n'est pas visible.

Marc Tremblay
 Québec, le 5 mai 2009

Un scandale politico-financier

Les révélations concernant le dossier des FIER sont troublantes. Les liens entre le PLQ et les entrepreneurs qui ont reçu des millions de dollars en contrats laissent perplexes. Alors que le ministre Bachand se défendait bec et ongles jeudi pour la gestion des FIER, voilà que celui-ci est devenu étrangement calme vendredi matin devant les nouvelles révélations incriminantes. Et

il en a été de même pour le président d'Investissement Québec. Le gouvernement Charest croyait-il pouvoir se tirer aussi facilement de ces manœuvres basement partisans et indignes d'une saine démocratie à l'aube des années 2000?

Alors que l'opposition à Québec évoque jour après jour de nouveaux scandales, le gouvernement du Québec doit immédiatement saisir du dossier le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, afin de faire toute la lumière sur cette sordide histoire quant à l'utilisation des fonds publics des FIER.

Le gouvernement Charest est responsable de ce monumental cafouillage, qui ressemble de plus en plus à une histoire de magouille politico-financière. Alors que celui-ci cherche à se cacher, le premier ministre, Jean Charest, ne peut continuellement chercher à manipuler l'opinion publique en jouant avec les règles d'éthique qui régissent le comportement des membres de son conseil des ministres. Plus que jamais, le comportement frivole et irrespectueux de ce gouvernement à l'égard de la population frise l'arrogance et le mépris.

Simon Bissonnette
 Québec, le 2 mai 2009

Le formidable optimisme de l'électeur

En mélangeant, au sujet de Michael Ignatieff, les savoureuses caricatures de monsieur Garnotte, la chronique de Michel David et l'éditorial de monsieur Jean-Robert Sansafon d'hier, ainsi que des informations glanées à gauche et à droite, un portrait de ce chef de parti commence

à se préciser pour la simple électricité. Il s'agit d'une sorte de réincarnation de Pierre Elliot Trudeau, un intellectuel à la pensée agile sous le charme duquel plusieurs risquent de tomber et qui parvient aisément à «concilier les contraires» dans l'abstrait. Mais, «c'est une tout autre affaire dans la réalité des faits» et Ignatieff n'a jamais vraiment précisé quels pouvoirs il reconnaîtrait à la nation québécoise. Son discours fait germer une pomme de discorde au sujet du savoir et pour le PLC, nommer à sa tête un professeur d'université ne suffira pas pour «retrouver la virginité perdue» et faire oublier aux Québécois «la vieille clique libérale du Québec, hargneuse et pourrie jusqu'à l'os». Mais le malheur est que l'électeur a besoin de croire et veut voir en d'horribles crapauds son prince charmant, il espère que cette nouvelle apparition ne soit pas un mirage.

Il me semble qu'il y aurait mieux à faire de ce formidable optimisme que de continuellement le tromper.

France Marcotte
 Le 5 mai 2009

L'éthique asymétrique

Le gouvernement Charest propose maintenant que les ministres soient assujettis à un cadre éthique ajustable selon le cas. Il y a pour ainsi dire une asymétrie dans le traitement des hommes d'État. Certains seraient portés à penser qu'ici «l'occasion fait le larron» ou encore que «la fin justifie les moyens». Pour ma part, je préfère les mots de Groucho Marx: «Voici mes principes! Si tu ne les aimes pas, j'en ai d'autres!»

Laurent Jodoin
 Le 5 mai 2009

LIBRE OPINION

Pub-choc ou panneau porno?

ANNE-MARIE ÉGRÉ
 Montréal

Ce matin-là, la future maman d'un petit garçon et belle-mère d'une préado que je suis avait décidé de partir plus tôt pour pouvoir admirer les arbres bourgeonnants et respirer l'air printanier. Pour me rendre à mon lieu de travail, il me faut traverser le parc La Fontaine, à Montréal: j'étais ravie à l'avance de pouvoir profiter de cette renaissance annuelle à travers le discret vert tendre qui se montrait le bout du nez et la folie des vélos qui recommençait.

Arrivée au coin des rues du Parc-Lafontaine et Duluth, le sourire aux lèvres, je déchantai: le spectacle verdoyant fut brutalement remplacé par un panneau publicitaire sur le flanc d'une camionnette. Il s'agissait d'une pub d'American Apparel, avec son paradisi des jeunes printemps désincarnés... Toutes les techniques de méditation apprises au fil des ans ne m'ont pas permis de retrouver la légèreté de cœur qui m'habitait pourtant ce matin-là.

Cette fois, ça allait trop loin: sur la publicité, la jeune personne — une très jeune fille, plus précisément — trônait à quatre pattes, une blouse retroussée au-dessus de ses fesses nues et un vague crochet venant du plafond semblant la retenir. J'ose le dire: l'omniprésence d'une

sexualité débridée me fait douter de l'équilibre mental de notre société!

Qu'on me comprenne bien: il ne s'agit là ni de puritanisme ni d'un excès de pudeur. Je suis tout à fait prête à accepter une forme de sensualité illustrée dans les médias, bien que je trouve que cela manque trop souvent d'originalité et de nuance. Je crains cependant que l'on ne soit plus capable de faire la distinction entre sensualité, érotisme et pornographie. J'ajouterais qu'on nous soule presque exclusivement de très, très jeunes filles «subtilement» consentantes à une forme ou une autre d'humiliation.

La présence d'une sexualité aux allures perverses ne se limite pas aux panneaux publicitaires. Elle est présente dans les kiosques à revues, les vidéos des chanteurs et chanteuses pop, la mode, les émissions télé, les films, les vitrines de magasins et de bars... et j'en passe. Sans oublier le Web, source intarissable des joies de l'humiliation sexuelle! Cette omniprésence du sexe a-t-elle une influence sur le commun des mortels? Dans un tel contexte de banalisation de la sexualité où la femme a malheureusement le mauvais rôle, il est difficile de se rappeler que nous avons encore le choix d'une sensualité ou d'un érotisme qui s'exprime et se satisfait dans un rapport respectueux et égalitaire.

Cette personne qui consomme de la porno, et de manière de plus en plus involontaire, comment vit-elle son quotidien? Quel regard jette-t-elle sur sa collègue, une femme politique ou une passante dans la rue? Et comment peut-on protéger notre propre intimité et s'y retrouver dans nos désirs? Ce qui effraie aussi, c'est ce qu'absorbent les enfants, les garçons comme les filles. Qu'apprennent-ils? Grandissent-ils avec l'idée de soumettre leurs petites amies d'un côté ou de s'humilier pour plaire de l'autre? «Faire l'amour» semble être un concept dépassé.

Pour en revenir à l'adolescente d'American Apparel qui m'a fait verdoyer d'horreur, non seulement l'affiche avait des allures de pornographie de bas étage, mais je ne donnais pas 18 ans à cette petite. Souffre-t-on de schizophrénie? D'un côté, c'est la chasse aux loups, les pédophiles, et de l'autre, on excite nos hormones printanières à coups de prépubères!

Réagissons! Quand donc le monde de la publicité va-t-il se réveiller? Femmes si présentes dans le monde des médias, où êtes-vous? Et vous, les hommes, j'ose espérer que vous en avez marre d'être dépeints ou interpellés comme des prédateurs tordus et irrespectueux. Qu'est-ce qui nous fait gober et endosser ces abus dans un silence passif?

IDÉES

ALERTE À LA GRIPPE A (H1N1)

La mise en quarantaine et l'intérêt public

LAURENCE MONNAIS

Professeure agrégée au département d'histoire et au Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal et titulaire de la chaire de recherche du Canada sur le pluralisme en santé

DAVID OWNBY

Professeur titulaire au département d'histoire et directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal

La Chine déteste-t-elle le Canada comme certains journalistes ont voulu nous le faire dire à plusieurs reprises durant la journée d'hier? La mise en quarantaine de 22 étudiants du Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal — ainsi que de cinq autres étudiants québécois — partis pour un séjour linguistique dans la province de Jilin s'inscrit-elle dans des relations sino-canadiennes particulièrement tendues? Non.

Oui, bien sûr, à l'heure où les porcs albertains sont interdits d'entrée dans l'Empire du Milieu, on peut légitimement s'interroger. Mais la bonne question est ailleurs: cette mesure est-elle une mesure appropriée, justifiable dans le contexte de la pandémie de grippe qu'on nous annonce depuis déjà quelques jours? Il est difficile de répondre par oui ou par non. Mais la réponse, quelle qu'elle soit, mérite que l'on contextualise la décision qui a été prise.

Mesure sanitaire

Il faut d'abord rappeler que la quarantaine est une mesure sanitaire, préventive, qui est la seule qui puisse véritablement fonctionner pour lutter contre la diffusion d'un virus comme le A (H1N1). Le virus est nouveau, aucune mesure proprement médicale — on pense en particulier à la vaccination — ne peut y répondre. Du moins pour l'instant. Même s'il s'agit d'une pratique lourdement connotée, historiquement empreinte de rapports de force difficiles, outil répété de contrôle et de discrimination, il faut là encore se départir de réactions «à chaud». En fait, cette décision prise par les autorités de la province de Jilin est une décision parfaitement explicable; une décision qui peut même être considérée comme complètement justifiable par ceux qui l'ont prise.

Evoquons deux raisons principales à cette légitimité: la première concerne des expériences passées, au premier chef desquelles l'expérience douloureuse du SRAS. De fait, la Chine, comme le Canada d'ailleurs, ont en 2003 dû faire face non seulement à un nombre élevé de morts dans un contexte épidémique et global inattendu; les deux pays ont dû aussi rendre des comptes sur un système de santé et une gestion de ce système qui s'étaient avérés défectueux.

La Chine a eu à subir, en outre, et de façon quasi cumulative, les critiques internationales



LIU JIN APP

dans sa gestion d'autres problèmes de santé publique graves (grippe aviaire, scandale du lait contaminé). Il n'est donc plus question pour elle de faire mauvaise figure à cet égard; il lui faut montrer plus que de la bonne volonté. Il lui faut agir vite, bien, de façon appuyée et d'abord visible aux yeux du monde.

Décision administrative

La seconde raison est à imputer cette fois au niveau local, très local, aux autorités provinciales de Jilin, donc aux individus qui ont pris la décision de mettre à l'écart les étudiants — après avoir consulté, débattu probablement pendant plusieurs heures. Il s'agit en effet d'une décision administrative, à laquelle ont participé des représentants de l'État. Des administrateurs qui doivent, à leur échelle, compter avec leurs concitoyens, prendre des mesures parfois rigoureuses, voire exagérées — rappelons que les étudiants n'ont montré aucun symptôme de la grippe porcine à leur arrivée; aucun d'entre eux n'a déclaré la maladie dans les 48 dernières heures, et pourtant, ils sont toujours isolés et devraient rester encore plusieurs jours — pour leur plaisir et d'abord canaliser la peur de la contagion. Un risque construit et entretenu collectivement, résultat lui aussi de ces expériences passées que l'on évoquait.

En même temps, mettre en quarantaine un petit groupe d'étudiants, si elle est donc une mesure hautement et doublement politique, ne résout absolument rien en matière de santé publique; elle

n'est aucunement une barrière efficace à la diffusion du virus A (H1N1). Ces étudiants ne sont pas les seuls à avoir été confinés dans un espace surveillé dans les 72 dernières heures, certes, mais la mise à l'écart ne concerne à l'heure actuelle qu'une infime proportion des étrangers qui entrent sur le sol chinois chaque jour — et c'est sans compter sur la contamination qui pourrait venir des Chinois eux-mêmes, notamment des Chinois qui travaillent à l'hôtel où sont logés les étudiants, qui se promènent sans masque, et qui, on le présume, rencontrent d'autres Chinois ça et là. Il est d'ailleurs éloquent de constater que ce n'est pas à l'aéroport de Beijing que ces étudiants ont été interceptés, mais bien quand ils sont arrivés à leur destination finale.

Mesure pragmatique

Cette quarantaine est une mesure pragmatique dans le sens où elle s'est faite là où elle pouvait se faire sans créer de psychose, tout en répondant à des attentes publiques. De plus, elle ne mobilise pas des ressources humaines, financières et des infrastructures qui ne sont pas forcément disponibles.

Aux toutes dernières nouvelles, nos étudiants vont très bien et seront libérés dans cinq jours au lieu de sept; ils profiteraient de leurs vacances forcées sans se plaindre du fait qu'on prenne leur température plusieurs fois par jour. Leur accès à Internet leur permettra sous peu, si ce n'est déjà fait, de proposer leur propre vision de cette mesure d'intérêt public. De l'intérieur. C'est à suivre.

Il était une fois une méchante grippe...

JOHANNE COLLIN
ET DAVID HUGHES

Respectivement professeure titulaire et agent de recherche santé et médias au groupe de recherche Méos de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal

Dans un article de l'édition du samedi 2 et dimanche 3 mai du *Devoir*, le journaliste Louis-Gilles Francœur pose la question suivante: «Comment expliquer que nos médias semblent avoir été atteints depuis une semaine beaucoup plus sévèrement par l'influenza A (H1N1) que la population canadienne [...]?» Nous souhaitons apporter des éléments de réponse complémentaires tirés de la sociologie de la santé et des études des médias.

Le *Devoir* rappelle d'abord qu'il y a une disproportion entre l'importance d'un risque pour la santé et son poids médiatique. [...] En effet, plusieurs études ont relevé de telles disproportions. Par exemple, en 2007 au Québec, le VIH/SIDA occupait 26,69 % de l'espace médiatique consacré aux maladies alors qu'il arrivait au 22^e rang des causes morbides de mortalité. En comparaison, les maladies du cœur et cérébrovasculaires, première et troisième causes de mortalité, occupaient seulement 10,80 % du paysage médiatique. Les maladies cardiovasculaires étaient suivies de près par le cancer du sein (8,75 %), qui causait pourtant cinq fois moins de décès qu'elles.

Valeur médiatique

Ainsi, d'autres critères que la prévalence interviennent lorsqu'il s'agit de sélectionner les phénomènes de santé qui se retrouveront dans les journaux. De nombreuses études des contenus médiatiques ont déterminé les caractéris-

tiques que doit posséder un phénomène pour avoir une certaine valeur médiatique. Dans *Le Devoir*, on pointe le caractère involontaire de l'exposition au risque comme principale caractéristique conférant une valeur médiatique à l'influenza A (H1N1). [...]

Nous ajouterions l'imprévisibilité, un facteur sans aucun doute déterminant dans le cas qui nous occupe. Il y a aussi la résonance culturelle de la grippe porcine avec des phénomènes présents dans l'imaginaire collectif et qui se sont avérés catastrophiques. [...]

Sensationalisme

Une autre cause de la surmédiation de la grippe A (H1N1) est qu'elle se prête bien à une couverture sensationnaliste. [...] Selon le sociologue Clive Seale, auteur d'un livre majeur intitulé *Media and Health*, les contenus médiatiques sur la santé et la maladie ne servent pas uniquement à informer, mais aussi à exposer les angoisses des individus dans les sociétés modernes avancées.

Il faut comprendre les contenus médiatiques comme des contes, avec les mêmes éléments, la même structure narrative de base et une fonction cathartique similaire. Ces structures sont constituées d'oppositions qui se succèdent pour générer une tension dramatique et des émotions chez le récepteur, puis un dénouement réconfortant et sécurisant. Pour certains lecteurs, les histoires médiatiques dramatiques procurent du plaisir en répondant au besoin de flirter avec le risque, sans les inconvénients de la prise de risque réelle.

Éléments d'un récit

Dans sa forme la plus simple, un conte com-

mence par un ordre initial; puis un élément maléfique (l'agent pathogène, la maladie) vient perturber l'équilibre, faisant au passage des victimes (les malades). L'ordre est par la suite rétabli par l'intervention d'un élément bénéfique, souvent magique ou héroïque (le médecin, les médicaments, les vaccins).

Chaque article particulier ne peut contenir tous les éléments narratifs fondamentaux. Cependant, le paysage médiatique pris comme un tout réunit l'ensemble des oppositions présentes dans un récit. Le lecteur en présence d'un de ces fragments peut remplir les trous, reconstruire la trame complète à partir du stock de connaissances qui lui vient de la culture médiatique. [...] Le médicament ou le vaccin devient «miraculeux», le chercheur, un «pionnier» et les découvertes, de véritables «révolutions scientifiques».

On privilégie les victimes innocentes et vulnérables, dont l'idéal type est l'enfant malade. On met l'accent sur la gravité, l'ampleur (épidémie), l'incompréhensibilité et l'imprévisibilité de la maladie. Plus les contrastes sont importants, plus la tension est forte, plus l'expérience est cathartique ou divertissante. La grippe A (H1N1) possède toutes les qualités requises pour jouer le rôle de «méchante» dans une histoire médiatique de santé. Dans plusieurs de ces histoires, le vaccin joue le rôle du sauveur tant attendu.

La production des contenus médiatiques est un processus complexe et multifactoriel. Les événements qui feront la nouvelle ne sont pas nécessairement les plus importants. Involontaire, incontrôlable, imprévisible, potentiellement épidémique, l'influenza A (H1N1) a tout pour prendre une place importante dans le paysage médiatique.

Partenariat économique
Canada-Union européenneUne chance
à saisir

DENIS SAINT-MARTIN

Directeur du Centre d'excellence sur l'Union européenne de l'Université de Montréal et l'Université McGill

Le vote fait plus tôt cette semaine par le Parlement européen pour la fermeture des marchés de peaux de phoques du Canada risque d'assombrir le sommet Canada-Union européenne qui doit prendre place aujourd'hui à Prague. Ce sommet sera l'occasion de lancer le début des négociations d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (UE).

L'Europe est le deuxième partenaire commercial en importance du Canada. En 2008, les échanges de biens et services entre l'UE et le Canada ont dépassé les 112 milliards de dollars canadiens et le montant des investissements s'est élevé à près de 420 milliards. On estime à environ 30 milliards les gains que produirait un partenariat économique plus étroit entre l'UE et le Canada.

Le rôle clé du Québec

Le gouvernement québécois a joué un rôle de premier plan dans le développement de ce projet de partenariat économique. Le Québec a non seulement utilisé sa position au sein du Conseil de la fédération pour forger des alliances provinciales autour d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Europe, mais il a aussi su exploiter sa relation privilégiée avec la France et profiter de la présidence française de l'UE l'automne dernier pour s'assurer que le dossier ne disparaisse pas de l'écran radar européen.

Car malgré des échanges commerciaux importants, il reste que dans ce projet, le Québec et le Canada sont des demandeurs pour l'UE. C'est nous qui portons le fardeau de la preuve. Si l'Europe est notre plus important partenaire économique après les États-Unis, le Canada de son côté arrive seulement au 11^e rang, loin derrière la Russie et la Chine, et au même niveau que l'Inde. Si ces chiffres suggèrent que l'Europe ne partage peut-être pas le même intérêt que le Canada pour une libéralisation plus poussée des échanges, l'échec des négociations multilatérales du cycle de Doha, de même que la volonté actuelle de combattre la montée du sentiment protectionniste, produisent néanmoins un contexte plus favorable à la conclusion d'une entente bilatérale.

Une entente nouvelle

Ce qui rend particulièrement novatrice l'idée d'un partenariat économique plus étroit entre le Canada et l'UE est que l'Europe n'a encore jamais conclu une entente de ce type avec un pays riche comme le Canada. Presque toutes les ententes de libre-échange de l'UE ont été conclues avec des pays en voie de développement. Si la libéralisation des échanges avec des pays plus pauvres ou avec des marchés moins régulés, comme celui des États-Unis, fait toujours craindre à l'électorat une forme de «course vers le bas» conduisant inévitablement à l'érosion des protections sociales et environnementales, une entente Canada-UE pourrait ouvrir la voie à une forme nouvelle de partenariat économique.

Une forme de libéralisation économique plus sociale, équitable et plus verte. Comme en font foi leurs niveaux de dépenses sociales, le Canada et l'UE partagent des valeurs de solidarité, de redistribution et d'égalité des chances globalement différentes de celles des États-Unis. Ils partagent aussi une vision du monde comparable, multipolaire, davantage axée sur le *soft power* et le recours au droit international plutôt que sur la simple force militaire pour résoudre les conflits.

Profiter de notre capacité d'initiative

Pour toutes ces raisons, un partenariat économique qui serait plus large que le libre-échange traditionnel, qui envisagerait des collaborations plus poussées quant à l'environnement et aux technologies vertes, de l'éducation, de la recherche scientifique et de la mobilité professionnelle, pourrait être politiquement plus facile à vendre aux électeurs canadiens et européens.

La mondialisation a de plus en plus mauvaise presse. Mais avec leurs valeurs communes, le Canada et l'UE ont l'occasion de renverser cette tendance et atténuer les replis protectionnistes et identitaires. En faisant preuve de leadership, ils peuvent relégitimer le commerce mondial en lui donnant un visage «plus humain».

Il ne faut cependant pas perdre de temps. Durant la campagne présidentielle américaine, le candidat Obama s'est dit intéressé à l'idée d'un libre-échange avec l'UE. De tels appels sont susceptibles de résonner fortement du côté européen, pressé de reconstruire les rapports transatlantiques fragilisés par l'administration Bush. Si les Américains nous dament le pion auprès de l'UE, nous perdrons notre capacité d'initiative et d'innovation. Nous devons alors nous adapter à une entente négociée par les États-Unis qui risque de nous être moins favorable.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Pagnieu (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alex Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Belair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourget-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpelt (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Caroline Simaril (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Fillon, Marie-Luce Houde-Brise-bois; Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlene Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Ellyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAGE Caroline Simaril (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Fillon, Marie-Luce Houde-Brise-bois; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

CLEMENT

« Où est la stratégie de ce gouvernement pour empêcher le départ de nos meilleurs scientifiques? » demande Michael Ignatieff

SUIVE DE LA PAGE 1

qui agite la communauté des chercheurs depuis des semaines.

Les compressions à l'Observatoire du Mont-Mégantic — que le ministre Christian Paradis a promis d'annuler — ont lancé le bal. Une lettre signée par plus de 2000 chercheurs a ensuite été envoyée au premier ministre pour se plaindre des compressions plus importantes, qui oscillent entre 150 et 162 millions de dollars, dans les quatre grands organismes subventionnaires fédéraux (CRSNG, CNRC, CRSH et IRSC).

Le Parti libéral a ouvert la période de questions aux Communes sur le cas de Rafick Pierre Sékaly. « Une sommité mondiale sur le sida quitte l'Université de Montréal pour les États-Unis. Le Dr Sékaly dit espérer que son départ sonne l'alarme. [...] Où est la stratégie de ce gouvernement pour empêcher le départ de nos meilleurs scientifiques? » a demandé le chef libéral, Michael Ignatieff.

En l'absence du premier ministre, en voyage en République tchèque pour le sommet Canada-Union européenne, c'est le ministre d'État à la Science et à la Technologie, Gary Goodyear, qui a donné la réplique. « Le gouvernement conservateur a investi 94 millions de dollars cette année dans la recherche sur le VIH/SIDA. On a également promis 111 millions de dollars à la Fondation Bill et Melinda Gates sur le VIH/SIDA. Et je peux vous dire que les fonds pour ce chercheur n'ont pas été coupés », a dit M. Goodyear.

Les députés du Parti libéral ont été particulièrement incisifs dans leurs questions hier. Tout en faisant référence au départ de Rafick Pierre Sékaly, la députée libérale Siobhan Coady a demandé au ministre Tony Clement s'il s'attendait à d'autres départs semblables dans la communauté scientifique, étant donné que le président Obama vient d'annoncer un investissement de 10 milliards de dollars dans la recherche aux États-Unis.

« Les États-Unis investissent 2,6 % de leur PIB dans la recherche et le développement, et Obama a annoncé son intention d'amener le financement à 3 % du PIB. Au Canada, on dépense 1,9 % de notre PIB dans la recherche. Comment on va faire pour maintenir une position compétitive? » a demandé Siobhan Coady.

Tony Clement a soutenu que « plusieurs chercheurs adorent travailler au Canada » et qu'il ne faut pas généraliser un cas isolé. « C'est toujours dommage de voir quelqu'un partir, mais il faut aussi savoir que plusieurs chercheurs canadiens font l'envie du monde entier », a dit le ministre.

Selon Tony Clement, penser que le gouvernement conservateur n'encourage pas la science est une « mauvaise impression » qui ne repose sur « aucun fait ». « J'ai parcouru le pays, j'ai parlé avec des chercheurs et des dirigeants d'universités. Ils ont tous dit que notre gouvernement faisait un bon travail. Ils nous ont dit de ne pas écouter les oiseaux de malheur qui disent qu'on ne peut pas être parmi les meilleurs au monde », a-t-il dit en comité parlementaire.

« Est-ce que plus de 2000 chercheurs ont une mauvaise impression? » a répliqué la libérale Siobhan Coady, en faisant référence à la lettre des scientifiques. « Ce n'est pas la réalité », a répété Tony Clement.

Le ministre a soutenu que la révision des programmes qui a mené aux compressions de 150 à 162 millions de dollars dans les grands organismes de recherche publics était nécessaire. « Il faut toujours être responsable avec l'argent des contribuables et s'assurer que tout est bien dépensé », a-t-il dit, ajoutant que plusieurs ministères doivent régulièrement revoir leurs dépenses.

Tony Clement a soutenu, comme c'est le cas depuis le début des remous dans ce dossier, que le gouvernement s'est engagé à investir 5,1 milliards de dollars sur deux ans dans la science et la recherche. La majeure partie de cette somme est toutefois destinée aux infrastructures des laboratoires, et non pas au fonds de roulement pour la recherche.

Un rapport muet sur le débat

Un rapport du Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI) rendu public hier montre d'ailleurs que le Canada est au milieu du peloton des 30 pays de l'OCDE en matière de recherche et développement.

Le comité, formé de 18 personnalités du monde de la recherche, demande au gouvernement de redoubler d'ardeur. « Le Canada s'améliore, mais d'autres pays le font plus rapidement que lui. Le Canada se place en milieu de peloton et affiche de solides résultats, mais étant donné l'importance de l'innovation pour notre avenir, ce n'est pas suffisant », a affirmé Howard Alper, président du CSTI. Ce comité a le mandat de conseiller le gouvernement.

Aucun des quatre membres du comité présents hier à la conférence de presse n'a souhaité commenter le débat sur les investissements du fédéral. Le rapport n'en fait d'ailleurs pas mention. « On ne peut pas se permettre de politiser le débat », a dit Heather Munroe Blum, la principale de l'Université McGill, qui a préféré parler des conditions favorables à la recherche à long terme.

Le Devoir

PHOQUE

SUIVE DE LA PAGE 1

(oméga 3). Pour le commissaire européen à l'Environnement, Stavros Dimas, il ne fait pas le moindre doute que la chasse aux phoques est une pratique « répugnante ». Le rapporteur britannique, Diana Wallis, a néanmoins admis que cette décision pourrait nuire au développement des communautés inuites. La décision prise hier ne souffre que trois exceptions. La première concerne les chasses traditionnelles des Inuits et autres « populations indigènes » qui pourront vendre certains produits. Mais ce sera à petite échelle puisque la dérogation ne concerne que les « chasses de subsistance », explique Cezary Lewanowicz. Le Parlement a pris soin d'éviter le mot « autochtone » afin d'exclure les populations, comme celle des îles de la Madeleine, qui jugent que cette chasse fait aussi partie de leur culture.

Seront aussi exemptées les chasses aux phoques qui se pratiquent en Suède, en Finlande et en Écosse et qui visent essentiellement à préserver les stocks de poissons. Mais leur produit ne pourra être vendu que localement et de façon non commerciale. La Commission européenne sera chargée d'établir des quotas. Enfin, un individu pourra occasionnellement importer des produits dérivés du phoque pour son usage personnel.

Bardot « sur un petit nuage »

Les organisations animalistes se sont réjouies de cette victoire qui couronne 30 ans d'intenses campagnes médiatiques. « C'est une victoire sur la barbarie », selon Christophe Marie de la Fondation Brigitte Bardot. L'ancienne vedette de cinéma, qui fut la première d'une longue liste de stars à venir poser sur les glaces de l'estuaire du Saint-Laurent, a déclaré à l'Associated Press qu'elle était « sur un petit nuage ».

« Le vote d'aujourd'hui au Parlement européen marque une victoire historique », a déclaré Mark Glover, directeur britannique d'Humane Society International. Cette décision devrait, dit-il, « permettre à des millions de phoques d'échapper à un destin horrible ». L'organisation a fait circuler à Strasbourg plusieurs sondages indiquant qu'une majorité de Canadiens étaient aussi opposés à cette chasse saisonnière.

La décision du Parlement intervient après que neuf États membres, dont les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique, eurent adopté des résolutions semblables. Le consensus européen a été arraché il y a quelques semaines grâce à un compromis négocié avec la Suède, la Finlande et le Royaume-Uni.

DÉSINFORMATION

SUIVE DE LA PAGE 1

tête, à l'époque pas si lointaine de la guerre froide.

À l'heure où les rumeurs les plus folles circulent sur les origines de la grippe A (H1N1) ou l'implication des Américains dans les attentats du 11 septembre 2001, les enseignements du Dr Boghardt ont l'effet d'une thérapie par électrochocs. En effet, les stratégies déployées jadis par le KGB pour déstabiliser les États-Unis semblent encore populaires, non seulement dans la Russie « libre » de Vladimir Poutine, mais aussi dans les pays du Moyen-Orient, où se répandent comme une trainée de poudre les rumeurs malsaines, sur un fond sinistre d'antisémitisme.

Kennedy et sida

Détenteur d'un doctorat de l'Université d'Oxford, en Angleterre, Boghardt a fait de l'étude historique de la désinformation son gagne-pain. Ses travaux sur les espions allemands à l'œuvre en Grande-Bretagne, lors de la Première Guerre mondiale, lui ont valu un succès d'estime dans les cercles fermés du renseignement secret. Il est parfois appelé à commenter l'actualité à ABC, CNN et à la BBC.

Lundi, le Dr Boghardt était l'invité du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), pour une conférence du midi portant sur les opérations de désinformation du Bloc soviétique et les leçons contemporaines qu'on peut en tirer. Selon Boghardt, les théories du complot produisent leur effet quand elles sont disséminées rapidement et à répétition dans l'esprit du public, à propos d'événements à forte charge émotionnelle difficilement vérifiables.

L'assassinat de JFK, le 22 novembre 1963 à Dallas, en est le parfait exemple. Dès 1964, l'auteur Joachim Joesten jetait un pavé dans la mare de la conspiration, en publiant un bouquin faisant du tueur solitaire, Lee Harvey Oswald, un agent provocateur de la CIA instrumentalisé par l'extrême droite. « Nous savons aujourd'hui que l'éditeur de Joesten était une façade du KGB et que l'auteur était un agent soviétique », affirme Boghardt. Les mensonges fabriqués par le KGB ont la couenne dure. Encore aujourd'hui, une partie importante de la population attribue la mort de Kennedy à un complot. Le cinéaste Oliver Stone n'a-t-il pas carburé à cette mixture de conspiration pour son film, JFK?

Avec le sida, c'est le même scénario digne d'un thriller d'Hollywood. Un peu plus de quatre mois après que des chercheurs eurent formellement identifié le VIH, en mars 1983, la machine de propagande russe se remettait en branle. En juillet de la même année, un périodique indien publiait, sous l'influence perfide du KGB, une information selon laquelle le sida était une arme biologique développée en laboratoire à Fort Detrick, dans le Maryland, par l'armée américaine.

Le Devoir



VINCENT KESSLER REUTERS

Un bébé phoque en peluche trônait sur le pupitre d'un élu européen, hier, à Strasbourg.

L'adoption définitive au prochain conseil des ministres européens ne sera donc qu'une formalité.

Réponse discrète à Ottawa

Malgré les menaces de recours à l'OMC, la réponse canadienne n'en a pas moins été plutôt discrète hier. Tout au plus, la ministre des Pêches et des Océans, Gail Shea, s'est-elle présentée devant les journalistes quelques minutes en fin de journée pour déplorer que la décision européenne ne soit « pas fondée sur les faits ». Ottawa se donne quelques jours pour étudier la situation et pour décider « très prochainement », dit la ministre, s'il portera la cause devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pas question pour l'instant d'adopter des mesures de représailles. « On ne peut pénaliser le reste du pays à cause de ce problème particulier », dit même la ministre. Mme Shea estime que le gouvernement canadien a bien travaillé, même s'il n'a pas été capable de convaincre les Européens.

La sénatrice libérale Céline Hervieux-Payette, qui

suit ce dossier depuis des années, a été beaucoup plus critique. Selon elle, les députés européens « se sont mêlés de ce qui ne les regarde pas pour se donner bonne conscience ». Évoquant les électeurs européens, elle a affirmé qu'ils « s'étaient fait laver le cerveau ».

Les libéraux soupçonnent le gouvernement de ne pas vouloir mettre en péril les négociations d'un traité de libre-échange avec l'Europe, qui débutent aujourd'hui même à Prague. « Le gouvernement Harper est devenu inefficace lorsqu'il s'agit de protéger les emplois liés à la chasse au phoque », a déclaré le député libéral Denis Coderre. L'exemption accordée aux Inuits « ne nous aidera pas quand le marché des produits du phoque sera détruit », a affirmé Mary Simon, présidente du Regroupement des Inuits du Canada.

Et les cultures humaines...

Tous les écologistes européens ne partagent pas le choix de leurs députés. « Les cultures humaines sont aussi importantes que la biodiversité », a dit Despina Symons du European Bureau for Conservation and Development, basé à Bruxelles. Selon cette environmentaliste jointe hier à Strasbourg, les Européens n'ont eu droit qu'à une seule version des faits. « Nous, on se base sur les faits, pas sur l'émotion, dit-elle. Les populations de phoques ne sont pas menacées et il y a moyen de les tuer sans cruauté. »

Bernard Guimont, président de la compagnie Tamasu qui commercialise les produits du loup-marin, accompagnait une petite délégation canadienne à Strasbourg. « Les Européens se donnent bonne conscience en permettant la chasse traditionnelle », dit-il. Selon M. Guimont, dont la compagnie mise sur une technique permettant de greffer des valves cardiaques de phoque sur des humains, les autochtones seront doublement affectés par ce nouvel embargo. D'abord, parce que la chasse diminuera. Ensuite, parce que la recrudescence des mammifères fera diminuer les stocks de poisson.

Guimont ne met pas trop d'espérance dans le recours à l'OMC, qui prend du temps et ne donne pas toujours des résultats probants, dit-il. Il juge les moyens des chasseurs dérisoires à côté de ceux des puissants lobbys animalistes qui courtisent les députés européens depuis des années. « On ne peut pas rivaliser avec eux. »

On saura aujourd'hui, alors que s'ouvre le sommet Canada-Union européenne à Prague, si le premier ministre Stephen Harper entend hausser le ton envers les Européens à ce propos.

Correspondant du Devoir à Paris
Avec la collaboration
d'Hélène Buzetti à Ottawa

FRENCH

SUIVE DE LA PAGE 1

universitaires et affirme son indépendance avec son groupe d'amies dans les années 1970.

Son livre était tombé « exactement au bon moment », déclarait hier au *Los Angeles Times* l'éditrice de *Feminist Press*, Florence Howe, au moment où le mouvement féministe devenait une force majeure en Amérique du Nord et dans plusieurs pays occidentaux à la fin des années 1970.

Les critiques officiels avaient été mitigés à l'époque, mais des milliers de femmes s'étaient reconnues dans les personnages de Mme French et dans leur quête de liberté.

« Marilyn French a mis des mots sur ce qu'on avait lu précédemment dans *La Mystique féminine* de Betty Friedman, un essai percutant dont elle a vulgarisé et actualisé le propos, indiquait hier au *Devoir* la journaliste Ariane Emond, animatrice du magazine féministe *La vie en rose* dans les années 1980. Elle a démontré à quel point il y avait des traits communs entre toutes les femmes. Son personnage de femme de banlieue, c'étaient les femmes de mon entourage quand j'étais jeune... »

Marilyn French soutenait qu'il ne s'agissait pas d'un roman autobiographique, mais plusieurs éléments sont inspirés de son propre parcours.

L'écrivaine est née Marilyn Edwards, à New York. Elle s'était mariée à Robert French en 1950, pour en divorcer en 1967, évoquant un mariage profondément malheureux. Elle avait entrepris de nouvelles études à Harvard, où elle avait obtenu un doctorat en littérature au début des années 1970, avec une thèse sur *Ulysse* de James Joyce.

Selon Marilyn French, l'écriture de *Toilettes pour femmes* avait été marquée par la lecture des écrits de Kate Millet, mais aussi par le viol dont a été victime sa propre fille de 18 ans en 1971, qui a contribué à la radicaliser.

Marilyn French avait publié d'autres romans, comme *Les Bons Sentiments*, tous sur les relations hommes-femmes, et quelques essais, dont *La Guerre contre les femmes* en 1992, qui était controversé. « Je n'ai pas aimé quand je l'ai lu, c'était trop noir, expliquait hier Ariane Emond. Mais il m'arrive de me dire que Marilyn French avait vu des choses que je n'étais pas prête à voir: cette haine qu'on peut voir contre les femmes un peu partout sur la planète, par exemple aujourd'hui avec le viol comme arme de guerre. »

En 1992 les médecins donnaient à Marilyn French à peine quelques mois à vivre, elle qui combattait un cancer de l'œsophage. Contre toute attente elle avait survécu, et elle avait raconté cette bataille épuisante dans le livre *A Season in Hell*.

Un roman posthume sur lequel elle travaillait, *The Love Children*, doit être publié cet automne.

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390